

PROCES-VERBAL DU 4 FEVRIER 2005

TABLE DES MATIERES

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 décembre 2004.....	9
« LE RONCQUOIS DANS SA VILLE »	9
1.01 – BUDGET 2005-	
PRESENTATION.....	26
Pour – Majorité municipale.....	27
Contre – Alliance & Action	26
Abstentions – M. DIZY – Bien dans ma ville, bien dans ma vie	26
1.02 – FISCALITE LOCALE 2005.....	9
PRESENTATION M. TAILLEZ	10
Débat.....	12
Pour – Majorité municipale – Bien dans ma ville, bien dans ma vie.....	26
Contre – Alliance & Action	26
Abstention – M. DIZY	26
1.03 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2005	27
PRESENTATION M. TAILLEZ	28
Débat	29
Délibération adoptée compte tenu de l’abstention de M. DIZY	31
1.04 – SUBVENTIONNEMENT MUNICIPAL AU SECTEUR ASSOCIATIF – CONVENTIONNEMENTS – RENOUELEMENT	32
PRESENTATION M. TAILLEZ.....	32
Délibération adoptée compte tenu de l’abstention de M. DIZY	33
1.05 – SYNDICAT D’ASSAINISSEMENT DE LA BECQUE DE NEUVILLE – SYNDI- CAT A VOCATION UNIQUE « Vecteur Roubaix/Tourcoing » - CONTRIBUTIONS COMMUNALES 2005 – NON FISCALISATION.....	33
PRESENTATION M. TAILLEZ	34
Délibération adoptée compte tenu de l’abstention de M. DIZY	34
1.06 - RELATIONS ENTRE ORDONNATEUR ET COMPTABLE PUBLIC – CONVENTION DE PARTENARIAT.....	34
PRESENTATION M. TAILLEZ	36
Débat	37
Délibération adoptée compte tenu des abstentions de M. DIZY et de M. DECEUNINCK	39
« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE »	39
2.01 – AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG – ENQUETE PUBLIQUE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL	39
PRESENTATION.Mme CALLEWAERT	40
Débat.....	40
Délibération adoptée compte tenu des abstentions de M. DIZY et du groupe « Alliance & Action »	44

2.02 – PLAN LOCAL D’URBANISME (PLU) – DEMANDE DE MODIFICATIONS LIEU-DIT « LA VALLEE » - INSTALLATION D’UN ENSEMBLE IMMOBILIER – « CHIENS GUIDES D’AVEUGLES » - TERRAIN « ALPHACAN » - RETOUR AU SECTEUR AGRICOLE – ERREUR MATERIELLE – TERRAIN AU SUD D’ « ACTIVAL »	44
PRESENTATION Mme CALLEWAERT	46
Débat.....	46
Délibération adoptée compte tenu de l’abstention de M. DIZY	48
2.03 – PLAN LOCAL D’URBANISME (PLU) – POLITIQUE LOCALE DE L’HABITAT – RENFORCEMENT – QUARTIER DU BLANC-FOUR – EMPLACEMENT RESERVE ET DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) – MODIFICATION DE COEFFICIENT D’OCCUPATION DU SOL (COS).....	49
PRESENTATION Mme CALLEWAERT	49
Débat.....	50
Délibération adoptée compte tenu de l’abstention de M. DIZY	51
2.04 – POLITIQUE LOCALE DE L’HABITAT – QUARTIER DU BLANC-FOUR – EMPLACEMENT RESERVE POUR DU LOGEMENT – MISE EN ŒUVRE DE L’ARTICLE L 111-10 DU CODE DE L’URBANISME – SURSIS A STATUER	51
PRESENTATION Mme CALLEWAERT	51
Délibération adoptée compte tenu de l’abstention de M. DIZY	52
2.05 – DOTATION GLOBALE D’EQUIPEMENT (DGE) – PROGRAMME 2005 – RENOVATION DE L’HOTEL DE VILLE – 1^{ère} PHASE – DEMANDE DE SUBVENTION.....	52
PRESENTATION M. FLAHOU	53
Délibération adoptée compte tenu de l’abstention de M. DIZY	53
2.06 – PROPRETE DE LA VILLE – CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE – CHOIX DU TITULAIRE DU MARCHE.....	53
PRESENTATION M. FLAHOU	54
Débat.....	54
Délibération adoptée compte tenu de l’abstention de M. DIZY	58

M. LE MAIRE –

Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Mesdames, Messieurs les Adjointes, Conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs du public venus ce soir, nous ne saurions entamer l'ordre du jour de notre première séance de l'année 2005 sans évoquer, en quelques mots simples et compatissants, le terrible drame naturel qui a frappé de nombreuses populations d'Asie du sud-est et endeuillé la terre.

Tout à l'heure, nous aurons l'occasion de préciser quelles pourraient être les modalités et conditions de notre action pour inscrire notre solidarité communale dans le temps de la reconstruction.

Et l'histoire est ainsi faite qu'elle vient au même moment nous rappeler l'horreur infinie que fut celle des camps d'extermination, ces véritables usines de la mort il y a maintenant 60 ans. Et plus que tout discours sur un épisode aussi exceptionnel de notre condition humaine, c'est un témoignage, celui de Primo Lévi, que je souhaite ce soir confier à notre devoir impérieux de mémoire ; voici ce qu'il livre à notre conscience d'homme et de femme du 21^{ème} siècle au moment où il débarque avec ses compagnons d'infortune à Auschwitz en janvier 1944. Je cite...

Pour la première fois, nous nous apercevons que notre langue manque de mots pour exprimer cette insulte, la démolition d'un homme. En un instant, dans une intuition quasi prophétique, la réalité nous apparaît, nous avons touché le fond. Il est impossible d'aller plus bas, il n'existe pas. Il n'est pas possible de concevoir condition humaine plus misérable que la nôtre. Plus rien ne nous appartient, ils nous ont pris nos vêtements, nos chaussures et même nos cheveux. Si nous parlons, ils ne nous écouteront pas et même s'ils nous écoutaient, ils ne nous comprendraient pas. Ils nous enlèveront jusqu'à notre nom et, si nous voulons le conserver, nous devons trouver en nous la force nécessaire pour que, derrière ce nom, quelque chose de nous, de ce que nous étions, subsiste.

Qu'on imagine maintenant un homme privé seulement des êtres qu'il aime mais aussi de sa maison, de ses habitudes, de ses vêtements, de tout enfin, littéralement de tout ce qu'il possède, ce sera un homme vide, réduit à la souffrance et au besoin, dénué de tout discernement, oublieux de toute dignité car il n'est pas rare, quand on a tout perdu, de se perdre soi-même. Ce sera un homme dont on pourra décider de la vie ou de la mort, le cœur léger, sans aucune considération d'ordre humain, si ce n'est tout au plus le critère d'utilité. On comprendra alors le double sens du terme « camp d'extermination » et ce que nous entendons par l'expression « toucher le fond ».

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, de bien vouloir nous unir ce soir au cri ému de Simone WEIL, nous adressant un *Plus jamais ça* lors des cérémonies de commémoration à Auschwitz, en respectant une minute de silence en mémoire des morts et des survivants des camps nazis d'extermination auxquels nous pouvons, ce soir, associer les morts et les survivants du Tsunami.

.../...

Je vous remercie.

Je vais demander à Monsieur KROCK de bien vouloir procéder à l'appel.

M. KROCK –

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 4 février 2005 : 33

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Renée CALLEWAERT - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel MATHON - Jeannique VANDEWIELE - Jean-François TAILLEZ - Pascal FLAHOU - Nathalie TRIVERI - Rodrigue DESMET - Yolande DUPONT- Hervé DIZY - Réjane CASTEL - Jackie VERBEKEN - Annick CASTELEIN - Laurence LIPPERT - Thierry BUCQUOYE - Christophe LAVA - Rose-Marie BUCHET - Jérémy KROCK - Sophie LAFRENOY - Laurent WINDELS - Arnaud VANDEKERCKHOVE - Joëlle DECLERCQ - Bruno COSYN - Michel PETILLON - Evelyne DUMOULIN - André VARLET - Antonio DA SILVA - Geneviève LEROUGE - Etienne DECEUNINCK.

PROCURATIONS :

Odette DEVELTER, procuration Annick CASTELEIN
Chantal NYS, procuration André VARLET,
Patrick DEGRAVIER, procuration Antonio DA SILVA.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur KROCK.

Nous allons maintenant, comme il est de tradition, dérouler notre éphéméride des actions et manifestations municipales depuis notre dernière séance.

- Cela commence naturellement par les fêtes de Noël, qui sont une belle période, où la communauté roncuoise se rassemble, c'était à la piscine notamment avec le Père Noël dans l'eau.

- C'était aussi le 16 décembre, à l'initiative des services techniques et de M. FLAHOU, la réunion sur la zone 30 avec le quartier du Lierre.
- Le 18 décembre, manifestations chantées et populaires des fêtes de Noël à Roncq auxquelles ont participé 160 choristes (60 adultes, 70 enfants, 30 anciens) et 300 litres de vin chaud, m'a-t-on dit... voyez qu'après s'être époumoné, il y a eu besoin de se réchauffer quelque peu, outre la distribution de 300 bonnets de Père Noël... nous ne sommes pas parvenus à mettre un bonnet sur la tête de chaque participant, tellement ils étaient nombreux.
- Le repas de fin d'année des anciens avec 380 convives et un orchestre très sympathique, celui de Pierre CARRIERE, musicien absolument accompli.
- Le 5 janvier 2005, trois minutes de silence pour l'Asie avec la participation des élus, du personnel municipal. Pour la mémoire, un chiffre épouvantable : 260.000 morts soit 22 fois la population ronquoise.
- Le 9 janvier 2005, concert de solidarité pour l'Asie sous l'égide de la municipalité et des professeurs de l'Ecole de musique ; bravo à eux. A cette occasion, en y joignant la solidarité individuelle, nous avons pu récolter 6.300 € que nous avons redistribués immédiatement au profit de l'UNICEF ; Je salue Yolande et sa fille Julie, qui nous a fait l'honneur de sa présence et qui a superbement dansé.
- Le 11 janvier, les vœux aux associations, un moment très fort.
- Autre moment très fort où l'on se rassemble pour honorer ceux qui le méritent, la cérémonie de remise des Mérites ronquois à un certain nombre de représentants du monde associatif et du monde économique.
- Nous terminons avec l'extension de l'école Pauline-Kergomard qui est réalisée. L'établissement ouvrira à la prochaine rentrée et j'en félicite vraiment tous les services qui ont œuvré pour ce chantier, qui a bien fonctionné, c'est Jean-Louis BEAUVENTRE, c'est Pascal et d'autres qui ont bien travaillé. Je pense que les enfants y seront contents ; c'est un écrin de verdure absolument magnifique. J'y suis déjà allé et vous y serez naturellement invités mais, apprendre dans de telles conditions est tout à fait génial.

- Un mot enfin pour Florence AUBENAS et Hussein Hanoun AL-SAADY qui sont retenus à ce jour. En même temps montrer leurs portraits qui, à l'initiative de Reporters sans frontières, seront affichés un peu partout dans les lieux publics de notre Commune, pour rappeler sans cesse que des gens se battent pour nous informer, pour apprendre dans les recoins les plus difficiles de la planète et ils y risquent leur vie.

C'est l'occasion pour moi, et j'espère que les élus s'y retrouveront, de vous dire que le journalisme local se porte mal puisque confronté à des méthodes de gestion peu compatibles avec la réalité même du métier de journaliste, peu soucieuses du maintien de la pluralité éditoriale. On ne peut qu'observer avec inquiétude les menaces qui pèsent aujourd'hui sur les rédactions, sur leurs personnels qui ne sont pas remplacés, sur la mise en commun, parfois peu judicieuse, des pages de Voix du Nord et de Nord Eclair, de la fermeture annoncée de certains bureaux.

Nous qui sommes élus, nous constatons bien toutes nos difficultés pour faire relayer cette information, pourtant essentielle : si l'on veut comprendre la réalité du quotidien, il faut pouvoir lire et être informé. On voit bien que le système des correspondants, même si ce sont des étudiants qui ont l'envie d'apprendre et d'informer les autres, n'est pas toujours très performant. Par derrière, cette chaîne journalistique rencontre parfois des difficultés à fonctionner à plein.

Aimer le journalisme, comme tous les élus l'aiment, c'est d'abord aimer son quotidien, ses quotidiens.

Je citerai une phrase en exergue, de Hubert Beuve-Méry : *le journalisme, c'est le contact et la distance*. Or, aujourd'hui, les journalistes (ils en parleraient mieux que moi) éprouvent de plus en plus de mal à exprimer cette distance par rapport à l'actualité ; ils sont souvent sans moyen de réflexion et, très souvent, nous livrent à chaud l'événement mais sont de moins en moins sur le terrain, ils ont de moins en moins de proximité. Or je pense qu'unaniment (et si vous le souhaitez, nous déposerons un vœu mais pour qui, pour quoi ?) le conseil municipal de Roncq peut exprimer son soutien à ses journaux locaux.

Je voudrais également vous donner quelques informations quant aux travaux qui ont été réalisés et c'est l'occasion, pour moi, de féliciter les services de la Communauté urbaine qui, en voirie, ont très bien œuvré sur notre commune au cours de l'année 2004 ; des grands chantiers ont été réalisés grâce à la parfaite entente, collaboration voire même une certaine complicité entre les services techniques et les services communautaires.

Travaux communautaires

- la zone 30 aux Chats Huants ; c'est tout un quartier qui est désormais concerné. Une fois les équipements physiques disposés, il appartient dorénavant à chaque usager de prendre sa responsabilité par rapport aux autres, par rapport à la rue. Je le répète, ce n'est pas la rue qui tue mais bien l'usager, en premier lieu.

Ces travaux commencent également sur le quartier du Lierre, à cheval sur deux années et sur la rue Destombes, avec des petits retards de chantier suite à des défaillances, tout à fait indépendantes de la volonté communautaire. Parfois, nous sommes confrontés à des circonstances qui nous dépassent.

- Ce sont les aménagements de sécurité aux abords des écoles Marie Curie, Saint-François, Jacques-Brel, Picasso et le collège Paul-Eluard.
- La réfection de trottoirs et de la voirie dans le CIT.
- La pose de tapis minces, rue Brossolette, rue Massenet, rue Gounod.
- La réalisation de trottoirs rues Desrousseaux et Gabriel Péri
- La réfection de la chaussée et des trottoirs rue de la Latte prolongée.

Tous ces travaux améliorent notre confort au quotidien et si nous n'avions pas la Communauté urbaine, je ne sais pas comment nous réaliserions, aujourd'hui, ces travaux d'envergure. Si nous en étions encore au cantonnier communal, nous aurions sans doute beaucoup plus de mal à réaliser tout cela !

Travaux départementaux

En 2004

- Le tapis du boulevard d'Halluin entre les rues de Billemont et du Dronckaert et un petit morceau de la rue du Dronckaert et du boulevard d'Halluin et la rue Barbusse, mais le Dronckaert reste toujours (je plaide pour la rue du Dronckaert) un des parents pauvres de notre Commune, pour lequel on ne fait rien ; hormis une espèce d'étude de sécurité qu'on a à peine entrevue, c'est l'indigence la plus totale pour les voiries départementales et celles de l'Etat d'ailleurs.

Et ce qui vous attend pour 2005

- Enfin le commencement de l'aménagement du centre ville ; je salue vraiment le travail de tous les techniciens communautaires qui y travaillent depuis plus de trois ans et qui rendent d'excellentes copies.

- C'est la zone 30 de la rue des Poilus ; c'est également un aménagement qui était demandé depuis très longtemps.
- Les trottoirs des rues du Dr-Calmette, du Huit-Mai, du Bois Blanc et de l'avenue Alphonse-Loeul
- L'aménagement de la rue Jules-Watteeuw et de la rue de la Montagne ; là aussi, il faut cette parité entre les quartiers, notamment celui du Blanc-Four
- Les travaux rue Louise-de-Bettignies fort attendus aussi depuis très longtemps, notamment les trottoirs dont une partie est encore en schiste rouge, ainsi que les tapis minces.
- Les tapis minces des rues Renoir, Charpentier et Berlioz.
- C'est enfin le serpent de mer, ce fameux tourne à droite du Pied de Bœuf, qui a fait couler beaucoup d'encre pendant les cantonales. Il n'est toujours pas fait ; j'avais raison.
- Le tapis mince boulevard d'Halluin que nous attendons, c'est la rue Pasteur... beaucoup de choses que nous attendons encore, que nous ne voyons pas démarrer mais qui devraient se faire.
- La tranche conditionnelle du tapis mince, rue du Dronckaert, entre la RN 17 et le boulevard d'Halluin et sur 180 m de la RD 191 au niveau du giratoire du CIT.
- Probablement, la rue Barbusse (fin d'année 2005)... bonne nouvelle pour les habitants. Il est vrai qu'en se promenant à Roncq, on en a un peu honte tellement ce secteur est chaotique et peu sécurisé, au moins pour les piétons.

Voilà donc le programme qui nous attend pour l'année.

S'agissant de la rue de la Vieille-Cour, autre serpent de mer roncuois que les élus, les plus anciens d'entre nous, connaissent bien, des expertises sont actuellement menées par les services de la Communauté urbaine pour bien identifier ce problème du mur, côté gauche. Comme nous sommes dans l'attente du retour de ces expertises, naturellement nous ne lançons pas les travaux en 2005 sur cette voie, ce que je regrette fortement ; je peux ajouter que les services communautaires ont beaucoup œuvré, au niveau du foncier, pour que les choses se passent bien.

Après ces informations et avant d'entamer l'ordre du jour proprement dit, j'ai une communication à vous faire concernant M. GHESQUIERE, ancien membre du conseil municipal mais également Maire Honoraire, pour féliciter son épouse, Claudie, qui la semaine dernière a reçu l'Ordre du Mérite à la Communauté urbaine. J'y assistais avec un certain nombre d'entre vous ; nous associons tous nos collègues du conseil municipal à ces chaleureuses félicitations adressées à Mme GHESQUIERE.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 15 DECEMBRE 2004
--

M. LE MAIRE -

Y a-t-il des observations ?

Sans remarque, ni observation particulière, ce procès-verbal est ainsi approuvé.

Je vais demander à notre grand argentier, Jean-François TAILLEZ, de bien vouloir nous présenter deux délibérations auxquelles il donnera un ordre de préférence.

M. TAILLEZ –

Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, mon intervention globalisera les deux premières délibérations de notre ordre du jour, que je me suis permis de permuter.

Pourquoi ?

Il me semble plus opportun de voter, comme nous l'avons fait l'an passé, les taux de fiscalité en affichant instantanément ce principe fort de stabilité dont découle notre construction budgétaire.

1.02 - FISCALITE LOCALE 2005

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, depuis la mise en œuvre de la Taxe Professionnelle d'Agglomération par Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U.) au 1^{er} janvier 2002, le pouvoir de décision des communes membres en matière fiscale est désormais limité aux seuls impôts perçus sur les ménages, c'est-à-dire la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

Pour l'année 2005, Monsieur le Maire propose de maintenir la pression fiscale à son niveau antérieur. Les taux d'imposition seraient donc ceux qui ont été appliqués depuis 2002, eux-mêmes égaux à la somme des taux appliqués en 2001 par la Ville et Lille Métropole Communauté Urbaine.

TAXES	TAUX
-------	------

<i>Taxe d'Habitation</i>	<i>32,12 %</i>
<i>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</i>	<i>31,02 %</i>
<i>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties</i>	<i>52,39 %</i>

Les commissions municipales « le roncquois dans sa ville et « l'aménagement de la ville et de la campagne » ont examiné cette question lors de leur séance du 25 janvier 2005.

M. TAILLEZ -

D'aucuns oseront dire que ce n'est pas encore suffisant, comme l'un de nos concitoyens nous l'a d'ailleurs écrit, et qu'il faudrait compenser l'augmentation mécanique des bases décidée par la Loi de finances par une baisse des taux. Nous ne sommes pas des sorciers, encore moins des démagogues et j'ai l'habitude de ne m'engager que sur des objectifs réalistes.

Ce soir, nous vous proposerons donc de voter la reconduction des taux à leur niveau de l'an passé.

Comme à notre habitude, nous avons préparé ce budget de façon réaliste, en veillant (cela coule de source mais il est toujours bon de le rappeler) au respect des orientations budgétaires définies le 15 décembre dernier.

A la base de notre construction budgétaire, un axiome : la préservation de notre capacité à autofinancer les dépenses d'investissement de la Commune. Pour cela, pas de secret, ni de miracle, il faut faire attention à ce que nous dépensons tout simplement en fonctionnement dans un contexte de stabilité des recettes, avec pour objectif incontournable : une épargne de gestion de l'ordre de 2 M€ !

Partant de ce principe et puisque nous estimons nos recettes de gestion à 14.336.779 €, nous devons limiter nos dépenses de gestion aux alentours de 12,3 M€ décomposés essentiellement de la façon suivante :

3,35 M€ en charges à caractère général

qui présentent une baisse de l'ordre de 4 % par rapport au budget 2004

6,87 M€ en charges de personnel

en hausse de 1 % par rapport au budget 2004

Une nouvelle fois, nous démontrons que la hausse des dépenses de personnel peut être contenue.

2.037.036 € en autres charges de gestion courante

qui comprennent entre autres les subventions, notamment aux associations, les contingents et participations obligatoires, en baisse de 1 % par rapport au budget 2004. Une stabilité sur ce poste.

Grâce à cet effort de gestion et à la capacité d'autofinancement qui en découle, nous pouvons continuer à dérouler une politique d'investissement ambitieuse et raisonnée telle que la prévoit notre plan pluriannuel d'investissement.

Les dépenses réelles d'investissement, propres à l'exercice 2005, s'élèvent à 5.732.859,49 € proches d'ailleurs de ce que nous avons imaginé en 2004. On peut se poser une question : pourquoi ai-je déclaré l'an passé que 2004 allait être l'année de l'action ?... parce que, finalement, j'ai l'impression que toutes les années sont celles de l'action !

Près de 3 M€ sont dédiés au financement des autorisations de programme, celles qui sont en cours : Ecole Kergomard, la Bourloire, les Ecuries, la salle Catry pour laquelle il reste une « queue » de crédits à régler sur 2005, Novoplastic ou, également, des autorisations de programme nouvelles qui concernent notamment l'Eglise Saint-Piat et le Centre Bourg.

Parmi les autres opérations, nous pouvons en citer certaines parmi les plus significatives

- La restauration de l'Hôtel de Ville pour 400.000 € en 2005 et 160.000 € en 2006 ; la première phase concernera la toiture, l'accès aux personnes à mobilité réduite, le remplacement des menuiseries et le ravalement.
- L'aménagement des berges de l'étang du parc Vansteenkiste pour 150.000 €.
- L'aménagement des cimetières pour 75.000 € dont, de mémoire, la dernière tranche pour 45.000 €.
- L'implantation d'un espace roller au Bois Leurent, des études pour un terrain de boules ou un stade synthétique en lieu et place du stade Michel Soën.
- Des travaux dans les écoles avec la réfection de deux cours d'école (Triolet et Neruda), la toiture de l'école Pergaud.
- Enfin, la protection des vitraux de l'église Saint-Roch pour 60.000 €.

Bien évidemment, cette liste est loin d'être exhaustive.

Comment parvenir à l'équilibre de notre section d'investissement ?

Nous l'avons vu, l'autofinancement y contribue pour une large part ; c'est un point sur lequel nous insistons. C'est également en constatant des recettes spécifiquement dédiées à l'investissement, c'est notamment le cas du fonds de compensation de la TVA et de la dotation globale d'équipement.

La reprise anticipée de l'excédent de l'exercice 2004 et son affectation en investissement représentent également une source importante de recettes : près de 1,9 M€ en 2004.

Enfin, la dernière recette inscrite dans ce budget 2005 est un emprunt de 1,2 M€ destiné à financer, à parts égales, deux de nos autorisations de programme : Novoplastic et l'église Saint-Piat.

En conclusion et traditionnellement, mes remerciements vont à l'ensemble des personnes qui ont œuvré à la préparation de ce budget, mes collègues du conseil municipal, l'ensemble des chefs de service et leurs équipes sous la houlette de Bruno DUBOIS, M. WARIN, Trésorier d'Halluin, qui une nouvelle fois a prouvé le talent de son équipe en nous produisant une balance 2004 dans des délais extrêmement courts. Et j'adresse, bien sûr, un hommage particulier à François SCHOCKAERT qui, avec toute son équipe, a fourni, comme à l'accoutumée, un travail de très grande qualité.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TAILLEZ.

Je pense que vous avez fait la preuve du travail brillant que vous effectuez depuis maintenant plus de trois ans et je sais que beaucoup de communes environnantes nous envient notre grand argentier et nous envient aussi l'équipe administrative... (c'est pourquoi nous la bichonnons pour qu'elle reste à Roncq) qui entoure Jean-François TAILLEZ, à savoir François SCHOCKAERT et Bruno DUBOIS.

Je vous adresse mes remerciements et mes félicitations pour le travail accompli, du moins sur le cadre budgétaire, après nous discuterons naturellement sur le fond du budget et les grands chapitres des actions politiques ; c'est un autre sujet. Mais je pense que tout le monde peut reconnaître votre grand talent.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur COSYN.

M. COSYN –

Sans préambule, je vais vous présenter, non pas un contre budget, mais une autre forme de budget. Dimanche dernier, il ne faisait pas très beau et j'y ai passé l'après-midi et la soirée. Je vais donc vous faire une proposition qui, au-delà de la boutade, mérite réflexion et que nous pourrions alors modifier sensiblement un certain nombre d'éléments.

- Un constat, les recettes diminuent de 1 %. Nous sommes bien d'accord et cela risque de continuer.
- Les frais de personnel représentent 56 % du budget de fonctionnement et la moyenne, pour des communes de même taille, est d'environ 45 %. Je rappelle que ce ratio était de 50 % en 2001. L'accroissement de la masse salariale, sur ces 4 années, se monte à près de 500.000 € (par simple différence entre le budget 2005 et le budget 2001).
- Sur le budget de fonctionnement je n'ai modifié ni l'organisation, ni le fonctionnement des services, ni touché aux subventions des associations. En gros, j'ai conservé la même structure de fonctionnement que celle en place aujourd'hui, sans vouloir révolutionner quoi que ce soit par des mises en sous-traitance excessives ou supplémentaires.

J'ai fixé les enveloppes budgétaires de la façon suivante :

- Diminution de 1 % des frais de personnel par rapport au réalisé et non pas par rapport au budget primitif 2004. Si les documents de M. TAILLEZ sont exacts, et je pense qu'ils le sont, j'ai utilisé cette base pour imputer ce 1 % de baisse.
- J'ai procédé de la même façon pour les charges à caractère général et le poste des autres charges.
- J'ai supprimé (mais vous n'en êtes pas surpris) le poste des dépenses imprévues parce que je pars du principe que les dépenses imprévues n'ont pas à l'être d'autant plus que nous avons un poste de charges exceptionnelles ; l'histoire montre que je n'avais pas tout à fait tort parce que l'enveloppe budgétaire affectée aux dépenses imprévues, a priori, n'a pas été utilisée.
- Par contre, au niveau de la section d'investissement, les travaux par emprunt augmenteront le poste des frais financiers. J'ai procédé à un ensemble de calculs en faisant des simulations d'emprunt, de charges financières et de remboursement en capital ; j'ai prévu 70.000 € pour ce poste, en m'appuyant sur l'hypothèse que tous les prêts rentreraient en amortissement au 1^{er} juillet 2005 soit au milieu de l'année civile, ce qui n'est pas forcément vrai. Il est probable que cela soit échelonné sur l'année.

L'économie ainsi réalisée représente 470.000 € et la capacité globale dégagée pour la section d'investissement se monte à 2,353 M€ ; l'épargne réelle, après avoir retiré la part aux amortissements et aux différentes dotations, représente 1,849 M€.

Je me suis fondé sur votre postulat, à savoir : il faut dégager une épargne suffisante pour l'investissement de l'ordre de 2 M€.

Concernant le budget d'investissement, peut-être y aura-t-il quand même une petite nuance mais vous devez vous en douter !

Ce budget se monte à 6,937 M€ dont 920.000 € à réaliser

Saint-Piat 600.000 € prévus – Les Ecuries 822.000 € - solde Kergomard 235.000 € - la Bourloire 285.000 € - Centre ville 350.00 € - bâtiments municipaux environ 1,050 M€ - VRD 239.000 € - acquisitions nouvelles 283.000 € - aménagements à peu près 333.000 € soit un total de 4,2 M€.

A l'exception de Novoplastic, tous les projets ont été repris à l'identique, même ceux que nous avons combattus au cours de l'année 2004.

J'ai donc un budget global qui se monte 6,287 M€, la différence venant de Novoplastic.

Et le financement de tout cela ?

La durée de vie d'une toiture d'église, c'est au moins 50 ans. J'ai fait une simulation sur un financement par emprunt sur 25 ans.

Pour les autres travaux d'investissement de la Commune, d'autres toitures ont également des durées de vie supérieures à 20-25 ans mais, de façon à ne pas minorer les montants des remboursements en capital et sans augmenter la charge des frais financiers, j'ai pris une durée moyenne de remboursement des emprunts de 15 ans. J'aurais pu allonger ces deux périodes à 30 et 20 ans... mais je ne l'ai pas fait, pourtant aujourd'hui les taux sont particulièrement bas en termes d'emprunts, ils risquent de continuer à baisser encore un peu sur 2005 et probablement sur 2006. Par ailleurs, il est vrai que la situation financière de la Commune est bonne et permet effectivement d'emprunter.

J'ai donc fait mes calculs en retenant un taux fixe de 4 % l'an alors que, de la même façon, j'aurais pu descendre à 3,50 ou 3,80... 0,2 ou 0,5 point sur quelques millions d'euros, la différence est quand même sensible.

Le total des emprunts se monte à 600.000 € pour la toiture de l'église Saint-Piat et, sur le reste des investissements, je ne finance que 2,5 M€ par emprunt. La masse globale d'emprunt est donc de 3,1 M€.

Cette charge va générer un besoin en amortissement et capital ainsi qu'un besoin en charges financières dans le budget de fonctionnement, soit en année pleine, 124.000 € (année N) et 140.000 € en amortissement.

Les besoins de la section d'investissement sont ainsi en augmentation et vont se monter à 6,347 M€... désolé de vous abreuver de chiffres, mais c'est un budget et il n'est pas possible de procéder autrement.

En matière de ressources, je n'ai pas tenu compte de la dotation globale d'équipement, ni du fonds de compensation de la TVA, partant du principe que c'était une recette qui pourrait servir pour d'autres choses.

Les emprunts représentent 3,1 M€

L'excédent capitalisé est repris pour 2,137 M€ (nous l'avons voté l'année dernière)

Là où je diffère de vous, non seulement je ne fais pas de travaux pour Novoplastic mais je le revends le plus rapidement possible pour un montant de 1M€

Il me reste donc à financer 110.000 € qui viennent du budget de fonctionnement.

Je couvre donc mes 6,347 M€ et l'excédent net de fonctionnement se monte alors à 1,730 M€ ce qui permet de financer une diminution des trois taxes de 10 % sur les taux, soit :

- taxe habitation	28,90 au lieu de 32,12
- taxe foncier bâti	27,92 au lieu de 32,02
- taxe foncier non bâti	47,61 au lieu de 52,39

Après cette réduction d'impôt qui se monterait à environ 480.000 €, l'excédent net disponible en trésorerie, qui pourrait être recapitalisé pour des investissements futurs et surtout pour assurer une réserve financière permanente, serait de 1,259 M€ + les recettes que je n'ai pas comptabilisées du fonds de compensation de la TVA et de la dotation globale d'équipement.

Cet excédent serait mis en réserve de façon à avoir quelque chose sous le pied.

En conclusion, sans modifier le mode de fonctionnement, ni faire intervenir la sous-traitance au-delà de l'existant actuel, sans chercher d'autres sources d'économie... je n'ai pas abordé, par exemple, la mise en place d'un système de location pour le parc automobile plutôt que

d'assumer l'achat et l'entretien des véhicules. Une autre solution se répand de plus en plus : avoir un parc en location.

La même démarche pourrait être faite en informatique. L'investissement prévu pourrait être différé et passé sous forme de location (30 mois ou 36 mois) ce qui permettrait de disposer d'un matériel toujours performant, qui ne nous coûte rien, qui impacte uniquement en charges de fonctionnement et non pas en besoins d'investissement.

Pour être bien placé pour voir ce qui se passe autour de chez moi, je pense que l'urbanisation active actuelle, qui ne se démentira pas sur 2005 et 2006, permettra des recettes fiscales importantes.

J'ai pris la base moyenne des taxes de foncier bâti et d'habitation pour estimer la recette nouvelle fiscale entre 200 et 300.000 € mais je ne l'ai pas incorporée dans les prévisions et dans le budget 2005, de façon à ne pas fausser ce calcul.

De ce fait, en inversant une stratégie de gestion, en se fixant comme objectif : *le réalisé moins 1 %...* plutôt que de dire *Je contiens les dépenses par rapport aux prévisions 2004 et je les maintiens*, ce qui est déjà un effort louable en soi... on arrive à une réduction de 10 % des trois taxes.

Les uns et les autres, nous avons reçu un petit courrier ; en outre, M. PLOUVIER a fait une petite note dans Nord Eclair.

Si nous appliquons cette réduction, nous reviendrions à une imposition en euros comparable à celle d'il y a quatre ans. La diminution de 10 % des 3 taxes viendrait en fait compenser l'augmentation naturelle des bases, ce qui n'est pas de notre ressort ; cet impact existe néanmoins et se caractérise, pour le contribuable, par un peu d'argent en moins.

Un des budgets qui m'a le plus impressionné, celui des publications, par exemple, est multiplié par 5 ; c'est le type de dépense inflationniste et plusieurs petits budgets ainsi cumulés deviennent très inflationnistes.

Dans le même temps, je propose une diminution de 10 % des impôts locaux et j'arrive donc à des taux de 10 % inférieurs à ceux que vous nous proposez de voter.

M. LE MAIRE –

Y a –t-il d'autres interventions ?

Monsieur DECEUNINCK puis Monsieur DIZY.

M. DECEUNINCK –

Je pense qu'il serait préférable d'apporter une réponse à M. COSYN avant que je n'intervienne. Mes remarques porteront sur des aspects plus techniques du budget, sauf si M. TAILLEZ souhaite répondre globalement.

M. LE MAIRE –

Monsieur DIZY, nous vous écoutons.

M. DIZY –

Je souhaite expliquer la raison de mon abstention ce soir. Pour garder la confiance de nos concitoyens, nous nous devons d'être irréprochables en matière de respect des lois ; les conseillers municipaux représentent la population roncuoise, nous sommes à son service et nous devons voter les délibérations en notre âme et conscience. Tant que perdurera l'illégalité de l'association « 100 % Roncq », le doute subsiste et, dans le doute, il vaut mieux s'abstenir.

M. LE MAIRE –

Monsieur TAILLEZ, souhaitez-vous intervenir ?

M. TAILLEZ –

Monsieur COSYN, votre intervention est extrêmement intéressante. Vous savez que cette notion de contenir les dépenses de gestion est un élément auquel je suis sensible parce que je suis certain que la section de fonctionnement a entre autres pour objet d'autofinancer en grande partie notre section d'investissement.

Par contre, je vous trouve particulièrement ambitieux. Bravo ! Je n'ai jamais douté de votre ambition.

Imaginer une baisse des charges de personnel aujourd'hui, ne serait-ce que de 1 % sur le réalisé, me semble très difficile à atteindre ou, en tout cas, je n'ai pas trouvé la bonne clé qui nous permettrait d'y parvenir.

Le même exercice concernant les charges à caractère général est tout aussi difficile. Aujourd'hui, on s'inscrit dans ce cycle de baisse, l'idée n'est pas non plus de pénaliser les usagers roncuois d'un certain nombre de services qu'ils sont en droit d'attendre. La communication, dont vous parliez, peut probablement faire l'objet de ces services. A ce titre, je vous rassure, le budget de ce service n'a absolument pas augmenté et on pourrait interroger son Directeur. Peut-être avez-vous prélevé quelque part un chiffre qui vous permet

d'afficher le constat que vous faites mais, au global, les dépenses de communication n'ont pas évolué et je tenais à préciser ce point.

A vous écouter, on est un peu dans le déclaratif. Je ne peux que souscrire au fait qu'il faut baisser les impôts locaux... j'en rêve la nuit, fréquemment, et je peux vous certifier qu'avec l'équipe nous nous sommes creusé la tête sur le sujet. Il n'y pas volonté de notre part de vouloir figer les choses, je pense qu'il faut aussi s'inscrire dans la durée.

Comme vous le disiez, les recettes... on ne les maîtrise plus beaucoup, on a du mal à imaginer leur évolution.

C'est faire un sacré pari sur l'avenir que de dire que telle année on baisse les impôts locaux. Comment vivront nos concitoyens l'année suivante, quand vous serez obligés de réinjecter ces 10 % voire 15 % parce qu'on n'aura pas réussi à tenir les engagements ? C'est un point qui me pose problème.

Quant à votre raisonnement, sachant qu'on pourrait bien sûr en discuter : à partir du moment où vous baissez les impôts locaux de 480.000 €, inévitablement votre épargne de gestion va baisser d'autant et, par voie de conséquence, l'objectif de 2 M€ va également baisser.

Dernier point. mais cela se discute aussi, c'est un positionnement de notre équipe majoritaire : nous avons préféré avoir recours à l'emprunt, non pas de façon aussi forte que vous pouvez l'imaginer parce que nous ne voulons pas non plus hypothéquer la capacité de fonctionnement des équipes futures. Notre mandat se termine dans 3 ans ; il faut que les équipes à venir puissent aussi fonctionner et financer les projets qu'elles auront envie de mettre en œuvre. C'est un élément important et nous ne voulons pas hypothéquer la capacité de la Commune à continuer à financer ses investissements.

Voilà les quelques remarques que j'avais envie de vous proposer.

Je retiens tout ce que vous m'avez dit. Sur le fond, je partage un certain nombre d'éléments et vous le savez bien. Mais dans la réalité et dans la mise en place de cet ensemble, les choses sont beaucoup plus complexes.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TAILLEZ.

Monsieur COSYN.

M. COSYN –

Si vous me permettez de répondre, je voudrais apporter deux ou trois précisions complémentaires à M. TAILLEZ.

- J'ai bien précisé que j'ai travaillé sur le principe de conserver la même épargne de gestion à 10.000 €.
- J'ai basé mes calculs sur une diminution de 1 % par rapport au réalisé.

Vous le savez, Monsieur TAILLEZ ; nous en avons parlé en aparté entre nous dans le cadre de nos professions respectives, nous sommes contraints de faire des économies de gestion dans nos entreprises parce que nos marges de manœuvre ne sont pas fantastiques, que nous ne maîtrisons pas les marchés tout comme la commune ne maîtrise pas ses recettes. Par ailleurs, nous allons être confrontés à un certain nombre de hausses que nous ne maîtrisons pas. Quand nous entendons que les Conseils régionaux ou généraux vont augmenter leurs prélèvements (foncier ou taxe professionnelle), que les cotisations sociales d'entreprise augmentent tous les ans malgré les promesses de les réduire... nous sommes donc confrontés aux mêmes problématiques. Je les rencontre, vous les rencontrez ; notre ami, DA SILVA, également.

A partir de là, j'ai fait le même raisonnement : sans tomber dans l'excès de vouloir remettre en cause des fonctionnements stratégiques dans la mairie... je vous l'ai bien dit, j'ai conservé le même mode de fonctionnement. Sans dévoiler tout ce que j'ai travaillé, juste avant les élections municipales 2001, j'avais travaillé avec un organisme, avec une banque, sur des logiciels importants ce qui nous a permis d'élaborer un certain nombre de simulations.

En 2001, la situation était légèrement différente, notamment au niveau de ratios dont celui des frais de personnel.

Dimanche dernier, j'ai repris quelques-unes des notes que j'ai établies à l'époque sans les réactualiser car le résultat aurait été beaucoup plus drastique, je peux vous l'assurer, en termes d'économies. Par contre, j'ai repris vos exercices précédents. C'est vrai qu'il y a une volonté manifeste de contenir les dépenses, de maintenir cette épargne de gestion de 2 M€. J'ai repris ces éléments mais je peux vous démontrer que les chiffres que j'avance ne sont pas le fruit d'un hasard ou d'un travail sur le coin d'une table de bistro.

Si vous le souhaitez, je pourrais vous apporter toutes les notes que j'ai établies et je suis prêt à avoir un échange avec vous ; l'objectif n'est pas de faire de la démagogie. Je fais partie

des contribuables ronquois et je peux vous assurer que, quand je reçois l'avis des taxes foncières, tous les ans cela me fait drôle.

Vouloir les faire baisser, ce n'est pas pour penser les voir remonter deux ou trois ans plus tard. Le but est bien de lancer une dynamique baissière par rapport à toutes ces administrations qui nous entourent et qui agissent à l'inverse.

Ce sont les éléments complémentaires que je tenais à vous donner et je me tiens à votre disposition. Si vous le souhaitez, je peux vous apporter tous mes éléments de calcul. Si certains pourront apparaître différents, pour beaucoup je pense que nous nous rejoindrons parce que nous avons la même culture en termes de fonctionnement professionnel.

M. TAILLEZ -

J'ai un souvenir, Monsieur COSYN, mais vous avez le droit de me contredire. J'ai souvenir qu'à un moment, au début de notre mandat, vous nous aviez alertés sur le fait que les dépenses de personnel notamment, augmentaient inéluctablement de 3 à 4 %...

M. COSYN –

C'est bien pour cette raison qu'il faut baisser les taux.

M. TAILLEZ -

Comment ? Aujourd'hui, quels sont les leviers ?

M. COSYN –

Si vous le permettez à nouveau, deux solutions : on a une enveloppe, vous déterminez le nombre de personnes, les fonctions que vous voulez voir exercer, les fonctions qui demandent un certain développement. Ensuite se poser la question, comme chez nous, des fonctions auxquelles on ne donnera pas suite et les remplacements qui ne seront pas faits.

M. LE MAIRE –

Que supprimez-vous, Monsieur COSYN ?

M. COSYN –

Je ne veux pas en parler maintenant ! Je viendrai vous voir.

M. LE MAIRE -

Pour établir un budget, c'est bien ce qu'il faut faire !

M. COSYN –

Je vous l'ai dit, je ne supprime rien et je maintiens le principe du fonctionnement global des services.

Les services à la population, je les laisse tels qu'ils existent aujourd'hui. Par contre, je peux vous dire qu'un certain nombre d'économies sont réalisables soit par des non-remplacements de poste, soit par des réductions de poste.

Je vais m'appuyer sur un exemple simple, sans toutefois rentrer dans le débat ; rien que ce sujet demanderait trois heures de travail.

M. LE MAIRE –

Monsieur COSYN, je vous rappelle que c'est l'objet même des commissions ; s'il faut passer trois heures sur un dossier en commission, nous le ferons.

M. COSYN –

Ecoutez, Monsieur le Maire, j'ai proposé aux membres de la commission budgétaire de se rencontrer avant pour en discuter.

M. LE MAIRE –

Monsieur COSYN, ce n'est pas la procédure. Des commissions existent pour ce faire.

M. TAILLEZ –

C'est une équation qui me semble difficile. Pourquoi ?

Si vous baissez les dépenses de personnel...

M. COSYN –

1 % !

M. TAILLEZ -

1 %, c'est loin d'être neutre.

Souvenez-vous des rythmes de progression que nous avons connus jusqu'à une certaine époque. Depuis 2003 en effet, nous parvenons à les stabiliser entre 1 à 2 % par an et cela signifie que nous pratiquons une politique de quasi-zéro recrutement, d'interrogation systématique (quand un personnel part en retraite, nous nous posons la question avec Bruno DUBOIS et l'ensemble des chefs de service sur la nécessité de remplacer ce collaborateur ou, éventuellement, de redéployer le poste sur d'autres fonctions). Malgré cette pratique, nous sommes dans une phase de stabilité.

Si demain, vous mettez fin à des contrats de non-fonctionnaires, sous-entendez-vous que ces personnes ont un rôle au sein de la collectivité qui ne « sert à rien »... si ce n'est pas le cas, il faudra trouver une autre solution qui impactera le compte 011.

Je ne comprends vraiment pas comment vous allez réussir à faire diminuer les deux mais je suis preneur de vos solutions. En outre, c'est avec plaisir que je discuterai avec vous ; je pense néanmoins que c'est une équation impossible.

M. COSYN –

Après nos vacances, je viendrai vous voir et nous y travaillerons un samedi.

M. LE MAIRE –

Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK –

Après ces débats de haute volée, les quelques points, que je souhaite soulever, pourront apparaître comme du détail. Toutefois, pour ma part, il s'agit de points de compréhension, notamment sur l'utilisation des emprunts.

Dans les opérations qui ont été ouvertes, on constate les excédents ci-après :

- Opération Kergomard, près de 400.000 €
- Opération Catry, 265.000 €

- J'espère qu'il ne s'agit pas de dépenses prévues pour l'avenir dans la mesure où aucune inscription spécifique n'a été faite pour cet exercice.

On se retrouve exactement dans la situation d'emprunt ouvert non affecté puisque vous nous avez annoncé que l'emprunt souscrit de 1 M€ serait affecté à ces opérations alors qu'on se retrouve avec un excédent de financement de près de 700.000 €.

- Concernant la DSU, dans vos dépenses, vous avez maintenu un prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU relatif au déficit en logements sociaux de la Ville alors que la compétence a été transférée à LMCU l'année dernière.

Je ne comprends donc pas les raisons pour lesquelles on n'a pas pu transférer les charges afférentes puisque la compétence Habitat se situe maintenant au niveau de LMCU.

- Compte 011 où je note des volontés d'effort important, notamment sur le budget Fêtes et cérémonies. Par contre, le budget Alimentation m'inquiète un peu plus.

De mémoire, ce budget est essentiellement constitué par les dépenses matières des cantines scolaires. A ma connaissance, la fréquentation n'est pas en baisse. Je voudrais connaître le coût matières affecté à chaque repas pour pouvoir actualiser mes chiffres et être certain que vos prévisions 2005 pourront être tenues sur l'exercice.

M. TAILLEZ –

Sur ce dernier point, excusez-moi de ne pas pouvoir vous donner l'information instantanée sur le coût matières.

Je pense qu'il y a plusieurs points à voir, tout d'abord la volonté de mieux acheter ; les équipes de Jean-Louis BEAUVENTRE et de Geneviève BOULOIS ont particulièrement bien travaillé sur une mise en concurrence pour l'achat des denrées alimentaires. C'est une pratique qui sera mise en place dès 2005.

Aujourd'hui, il faut aussi reconnaître que nous avons probablement à nous améliorer en termes de gestion, de consommation, de prévision des repas. Un certain nombre d'outils ont été mis en place par le service Restauration et, globalement, par le service Vie scolaire sous la houlette de Jean-Louis pour y veiller. Il est clair que, pour nous, c'est un poste de dépenses significatif sur lequel on doit et on peut s'améliorer ; nous avons mis en place les méthodes qui permettront cette amélioration et nous en ferons le constat puisque nous allons rentrer vraiment dans la mise en place de ces dispositions en 2005.

A propos des emprunts, je reste droit par rapport à tout ce que nous avons dit. Ces emprunts financent clairement un certain nombre d'opérations auxquelles nous les avons affectés. Il est clair que l'autofinancement ne se reporte pas ; c'est évident.

Ceci dit, l'important étant qu'au cours des conseils municipaux futurs, nous puissions nous rendre compte que les opérations en question ont bien été financées par cet emprunt. A mon avis, c'est le point extrêmement important et, pour 2005, nous poursuivons sur ce principe. De toute façon, lors de la présentation du compte administratif, nous constaterons probablement un besoin de financement globalement sur la section d'investissement mais également pour les trois AP en question. Je pense que nous aurons l'occasion de rouvrir ce débat à cette occasion.

M. DECEUNINCK –

Vous me voyez un peu déçu par vos réponses, Monsieur TAILLEZ.

Je ne peux pas comprendre comment vous parvenez à évaluer l'enveloppe du budget alimentation sans connaître le coût matières d'un repas.

M. TAILLEZ –

Je ne vous ai pas répondu que je ne le connaissais pas mais que j'étais incapable de vous le donner ce soir, ce qui est quand même radicalement différent.

M. DECEUNINCK –

Il me semble que, dans l'élaboration budgétaire, c'est l'élément de base par rapport aux dépenses d'alimentation et au niveau de qualité de prestation.

M. TAILLEZ –

Excusez-moi mais on enfonce des portes ouvertes... Evidemment, Monsieur DECEUNINCK !

Croyez-vous que Frédéric PERSON avec Jean-Louis BEAUVENTRE ne soit pas parti de ces bases pour préparer son budget ?

Excusez-moi à nouveau mais j'ai une façon de concevoir la préparation budgétaire qui est assez globale, parce que j'estime que c'est mon rôle et j'ai aussi une façon de fonctionner : je fais entière confiance à mes collègues ; j'imagine que chacun, dans sa délégation, a utilisé tout cela et à moi de les orienter vers cela. Mais aujourd'hui, clairement, je ne suis pas capable de vous donner le coût matières. Bien évidemment, nous pourrons vous le donner puisque c'est la façon dont nous fonctionnons pour préparer le budget.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. DECEUNINCK –

Je n'ai pas eu de réponse par rapport à la DSU et la loi SRU.

M. TAILLEZ –

D'après ce que je sais de la loi SRU, la Commune en a effectivement la charge mais il y aura ensuite compensation par la Communauté urbaine.

M. LE MAIRE –

D'ailleurs, c'est Marc-Philippe DAUBRESSE qui, par son amendement, a permis cette compensation qui n'existait pas auparavant (dans la limite de 75 %). La Communauté urbaine prévoit bien cette compensation.

Sans autre demande d'intervention, notre débat a été intéressant et riche. Je souhaiterais simplement, Monsieur COSYN, recevoir votre contribution un peu plus tôt dans le débat. Aujourd'hui nous sommes sur le vote du budget. Il faut d'abord participer au DOB, à la Commission. Vos avis sont toujours très éclairés sur cette partie, même si nous ne sommes évidemment pas toujours en phase et je prends toujours avec beaucoup de bonheur vos précisions.

Il est vrai que le vote de l'impôt porte toujours la signature de ceux qui le votent. On pourrait faire des spéculations sur la comète, avancer des chiffres, proposer des modalités mais la réalité, aujourd'hui, c'est une équation quasi insoluble face aux besoins de la population qui s'expriment de façon exponentielle (on veut toujours plus et, tout à l'heure, lorsque nous évoquerons le problème de la propreté, nous sommes face à des gouffres et il faut revenir à la raison) ; on est face à une Fonction publique, telle que nous la connaissons et que nous ne pouvons que la faire avancer vers la culture d'entreprise (qui est la vôtre aujourd'hui et qui fonctionne selon des modalités et une rigueur) qu'à pas mesurés ; le 1 % évoqué tout à l'heure, c'est un cas d'école mais c'est un objectif difficile à atteindre même si on peut l'inscrire en prospective.

La proposition faite ce soir par l'équipe majoritaire est un projet de raison, une maîtrise des impôts de la Ville alors que je constate, partout dans les communes voisines, que la tendance est à fortement augmenter et, au niveau des collectivités territoriales, Conseil général, Conseil régional, une espèce de surenchère s'exprime par rapport au Gouvernement ; j'ai une lettre du Premier Ministre que je ferai circuler tout à l'heure, qui exprime bien cette idée que l'Etat souhaite, au contraire, être aux côtés de collectivités dans cette décentralisation, aujourd'hui inachevée, qui doit aboutir. Il faut garder raison.

Par contre, nous sommes sur des objectifs de gestion qui m'intéressent : d'abord mieux acheter. Nous avons des progrès à faire dans nos prévisions, dans cette perception de l'achat et, petit à petit, cette culture entre progressivement. Nous avons également des progrès à réaliser dans la gestion de nos personnels mais nous arrivons progressivement, avec les efforts de chacun. Je tiens à rendre hommage à cette méthode de travail par la formation, mise en œuvre par Bruno DUBOIS, qui permet à chacun, notamment sur les évaluations, de pouvoir participer et surtout de faire en sorte que nos encadrants, notre

direction puissent disposer des outils pour, eux-mêmes, évaluer leurs personnels et, en quelque sorte, les gratifier lorsque récompense il doit y avoir.

Enfin, j'avoue ne pas bien comprendre l'intervention de M. DIZY, qui me semble quelque peu hors propos, qui n'a rien à voir avec les affaires municipales et je m'exprimerai en dehors de cette enceinte sur l'interpellation qu'il me fait et qui est, pour le moins, saugrenue.

Concernant le dossier Novoplastic, on peut simplement dire que c'est un projet très ambitieux mais qui va au-delà du simple transfert des services techniques et administratifs ; c'est un véritable pôle logistique de l'ensemble des services Mairie.

M. FLAHOU, en liaison avec M. Philippe CROP, a établi un cahier des charges dont vous verrez la pertinence et qui nous permet véritablement de répondre aux nombreuses problématiques actuelles et anarchiques. Ce projet nous permettra donc de centraliser bien au-delà des services techniques et nous avons impérativement besoin de surfaces. Ce sont des projets qui se développeront au cours de l'année 2005.

Pour la procédure de vote, nous nous exprimerons sur le premier point relatif à la fiscalité.

Pour, majorité municipale et « Bien dans ma ville, bien dans ma vie »

Contre, « Alliance & Action »

Abstention, M. DIZY

1.01 - BUDGET 2005

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2005 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	14 365 333,00 €	14 365 333,00 €
Opérations réelles de l'exercice	14 342 929,00 €	12 481 731,00 €
Opérations d'ordre de l'exercice	22 404,00 €	1 883 602,00 €
Restes à réaliser	- €	- €
Résultats reportés	- €	- €
Investissement	6 937 280,93 €	6 937 280,93 €
Opérations réelles de l'exercice	1 892 300,00 €	5 732 859,49 €
Opérations d'ordre de l'exercice	1 883 602,00 €	22 404,00 €
Restes à réaliser	1 023 927,75 €	920 026,68 €
Résultats reportés	2 137 451,18 €	261 990,76 €
Masse budgétaire totale	21 302 613,93 €	21 302 613,93 €
Opérations réelles de l'exercice	16 235 229,00 €	18 214 590,49 €
Opérations d'ordre de l'exercice	1 906 006,00 €	1 906 006,00 €
Restes à réaliser	1 023 927,75 €	920 026,68 €
Résultats reportés	2 137 451,18 €	261 990,76 €

Il demande au Conseil de voter ce Budget:

- *Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.*
- *Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.*
- *Avec reprise des résultats 2004*

La liste des articles sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article ne comporte que l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », obligatoirement spécialisé.

M. LE MAIRE -

Nous passons maintenant au vote du budget 2005.

Pour, majorité municipale

Contre, « Alliance & Action »

Abstentions, « Bien dans ma ville, bien dans ma vie » et M. DIZY

Les résultats sont enregistrés ; nous pouvons fonctionner en 2005. Je vous félicite et maintenant, selon l'expression consacrée, il n'y a plus qu'à faire.

1.03 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2005

M. le Maire propose de procéder à la ventilation des crédits prévus au Budget Primitif 2005 au titre des subventions de fonctionnement, d'équipement et des subventions exceptionnelles.

Versements aux écoles privées sous contrat d'association, en application de la convention passée en 1983, pour un total de 349 209,00 € (compte 6574 de la sous-fonction 213) :

- Ecole et Famille du Blanc-Four : 139 365,00 €
- Ecole et Famille Saint-François : 209 844,00 €

Subventions aux associations conventionnées (comptes 6574 et 6572) :

Il s'agit de la Maison des Associations, du Cinéma Gérard Philipe, de l'Office Municipal des Sports et du Service des Familles avec qui un conventionnement triennal est prévu dans le cadre d'une délibération spécifique. Les conventions mises au point prévoient:

- des subventions de fonctionnement pour un total de 561 705,00 € (compte 6574) ;
- une subvention d'équipement d'un montant de 5 000,00 € (compte 6572).

Imputation fonctionnelle	Associations	Propositions de subventions 2005		
		Fonctionnement <i>article 6574</i>	Exceptionnelles <i>article 6745</i>	Equipement <i>article 6572</i>
025	Aides aux Associations	80 000,00 €	- €	- €
	Maison des Associations	80 000,00 €		
314	Cinémas et autres salles de spectacles	38 000,00 €	- €	- €
	Cinéma Gérard Philipe	38 000,00 €		
40	communs)	45 300,00 €	- €	- €
	Office Municipal des Sports	45 300,00 €		
64	Crèches et garderies	398 405,00 €	- €	5 000,00 €
	Service des Familles	398 405,00 €		5 000,00 €
	Total Général	561 705,00 €	- €	5 000,00 €

Subventions aux autres associations conformément au tableau ci-après qui reprend :

- des subventions de fonctionnement pour un total de 184 408,00€ (compte 6574) ;
- des subventions exceptionnelles pour un total de 2 900,00 € (compte 6745) ;
 - une subvention d'équipement d'un montant de 3 050,00 € (compte 6572).

M. TAILLEZ -

Je ne vais pas procéder à une lecture des chiffres présentés par la délibération. Je n'ai rien de particulier à signaler, sinon rappeler le principe de base qui a été d'inscrire dans la stabilité.

Une partie des associations, en l'occurrence les clubs sportifs, dans une logique de calcul mathématique de leurs subventions grâce au travail que l'OMS et la Mairie ont réalisé ensemble l'an passé, on entre dans cette deuxième année d'évaluation du système. Rendez-vous est déjà pris en avril prochain pour établir un premier constat sur ce fonctionnement des clubs sportifs.

Cette délibération s'organise en trois grands points : les écoles privées, les associations ayant fait l'objet d'un conventionnement et l'ensemble des autres associations.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA -

Monsieur le Maire, je voudrais simplement faire remarquer que si vous maintenez les enveloppes, vous êtes sans nul doute conscient que cela représente une baisse financière réelle compte tenu de l'inflation. Depuis le début de votre mandat, vous avez maintenu l'enveloppe, c'est une très bonne chose. Vous dites à nouveau que vous la maintenez mais, dans les faits, il y a baisse effective. Si les taux n'augmentent pas, les bases pour les impôts augmentent ; de fait les dépenses pour les associations augmentent également.

Vous savez comme moi que les associations ont un rôle social très important dans la commune, et vous l'avez dit très justement tout à l'heure, Monsieur TAILLEZ, il faut garder un budget réaliste. Si l'on n'augmente pas les cotisations en pourcentage, on les augmente quand même par la base. Pour cette année, vous avez établi votre budget mais il serait utile, à mon sens, de prévoir une petite hausse pour l'année prochaine qui suivrait l'inflation puisque vous savez, tout comme moi, que les associations ont des obligations de plus en plus importantes et des dépenses obligatoires plus lourdes qu'auparavant. Si l'on ne fait que maintenir les chiffres des années précédentes, on va pénaliser fortement certaines associations.

M. LE MAIRE -

Monsieur DA SILVA, tous ici, nous avons la fibre associative et nous prenons note de votre intervention. Je voudrais toutefois émettre un bémol ; certaines de nos associations, parmi les plus grandes, sont apparentées à des entreprises. Je m'inscris un peu dans le contre-courant ; je parcours beaucoup d'assemblées générales et je constate, notamment parmi les associations sportives, que certaines d'entre elles tendent à cette culture d'entreprise pour l'entreprise.

Le but d'une association reste bien clair et net : répondre à un objectif précis du sport, de la culture, des loisirs.

Or bien souvent, et c'est le cas surtout dans les clubs de sport, des contraintes sont dictées par le Département qui non seulement leur pompent de l'argent pour fonctionner mais pompent au local pour fonctionner... et on pourrait s'interroger sur les systèmes de

compensation et de redistribution comme évoqué tout à l'heure pour le logement social, et qui finalement détournent l'argent public de son véritable sens ; on pourrait en parler longtemps. Nous n'allons pas non plus refaire le monde mais il y a là un véritable problème, et certaines sont parfois obligées d'adopter de véritables perspectives d'entreprise pour pouvoir subsister dans ce contexte de départementalisation, de cette carte départementale associative. Une association reste bien une association, normalement à but non lucratif !

Ceci dit sur le tableau de bord de l'inflation et de sa prise en compte, on pourra effectivement, dans le budget 2006, s'interroger sur les critères sportifs, pour être membre de l'OMS. Vous savez qu'un excellent travail est mené avec les responsables et les représentants de cette instance et tout cela peut naturellement évoluer. Il y a une espèce de tronc commun qui doit demeurer parce que c'est la nouvelle loi qui s'est imposée pour le monde sportif et demain, à la marge, des éléments peuvent évoluer sous le coup de la réflexion.

Monsieur TAILLEZ.

M. TAILLEZ -

Le rendez-vous est d'ores et déjà pris, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE -

C'est une très bonne chose.

Monsieur COSYN.

M. COSYN -

En préambule, je souhaite dire que je partage le bémol.

Comme je le fais tous les ans, je voudrais soulever un point : concernant les associations « Ecole et famille du Blanc Four » et « Ecole et famille Saint-François », ce ne sont pas des subventions mais des dépenses contractuelles obligatoires. Si un jour vous pouviez sortir ces éléments de ce budget de subventions, cela me ferait particulièrement plaisir.

Ceci dit, tout à l'heure lorsque je vous ai présenté mon budget, j'ai précisé que je n'avais pas touché au budget global des subventions. Je pense que ce budget est bien fait, il y a un certain nombre de choses qui ont été maintenues, d'autres qui ont été supprimées parce qu'elles n'avaient plus de raison d'être. Quelques nouvelles associations viennent émarger au budget, d'une façon assez modeste puisqu'elles sont nouvelles ; c'est bien, rien à dire sur ce budget. Hormis mon souhait que Jean-Louis doit très certainement partager.

M. LE MAIRE -

Il s'agit, Monsieur COSYN, d'une question comptable et vous le savez. Pour vous faire plaisir... parce que cela nous fait plaisir de vous faire plaisir... nous allons écrire au Ministre du budget pour demander de vouloir bien prendre en compte cette remarque et de faire évoluer la nomenclature M14, de telle manière que l'on puisse répondre à votre souhait de clarté et de lisibilité. C'est un engagement que l'on prend.

A propos des subventions, il faut tout de même rappeler que la subvention n'est pas automatique. Ce serait être complètement démagogique de dire que toute création d'association génère automatiquement le versement d'une subvention, emme doit tout de même répondre à un certain nombre de critères de rayonnement dans la commune.

Tout comme le maintien de la subvention à un certain niveau n'est pas automatique. Il faut également qu'il y ait une implication de l'association, voire une forte implication de l'association dans la vie communale. Et vous l'avez remarqué, certaines n'existant pratiquement plus ou étant en sommeil, il n'y a pas de raison de les subventionner, ce qui nous permet de donner des coups de pouce ailleurs, là où il y a des besoins.

Je vous propose de passer maintenant au vote de ces subventions, excepté toutefois pour les personnes qui sont dans le monde associatif bien sûr et nous allons en donner la liste.

M. TAILLEZ -

Beaucoup de personnes vont effectivement sortir, j'en suis désolé :

Mme LAFRENOY, Mme LEROUGE, Mme LIPPERT, Mme CALLEWAERT, M. WINDELS, M. DESMET, Mme BUCHET, M. DA SILVA et M. BEAUVENTRE.

Sortie des conseillers municipaux concernés

M. LE MAIRE

Cette sortie en masse prouve que les élus ont la fibre associative et c'est une bonne chose.

Je vous propose de passer au vote.

La délibération est adoptée, compte tenu de l'abstention de M. DIZY.

Les résultats sont enregistrés. Je remercie toutes celles et tous ceux qui s'engagent pour le monde associatif.

Retour des conseillers municipaux sortis précédemment

1.04 - SUBVENTIONNEMENT MUNICIPAL AU SECTEUR ASSOCIATIF - CONVENTIONNEMENTS - RENOUVELLEMENT

Par délibération en date des 14 mai et 1^{er} octobre 2002, notre assemblée s'est prononcée favorablement sur la conclusion d'un conventionnement triennal (2002, 2003 et 2004) avec les associations ci-après :

- *Service des Familles,*
- *Office Municipal des Sports (O.M.S.),*
- *Maison des Associations (M.A.),*
- *Cinéma « Gérard-Philippe ».*

Ces conventionnements étant arrivés à échéance (sans possibilité de reconduction) et alors que la réglementation est restée stable dans cette matière (conventionnement obligatoire pour toute association bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €), il y a donc lieu de prévoir leur renouvellement.

Après concertation avec les représentants de chacune de ces associations, il s'avère que les nouvelles conventions peuvent être directement inspirées des conventions initiales dès l'instant où leur contenu ne mérite pas d'aménagement particulier, en dehors du volet financier.

Pour ce dernier, chaque convention prévoit le montant de la subvention 2005 :

<i>Service des Familles</i>	<i>398 405 € de subvention ordinaire + 5 000 € pour l'équipement</i>
<i>Office Municipal des Sports</i>	<i>45 300 €</i>
<i>Maison des Associations</i>	<i>80 000 €</i>
<i>Cinéma « Gérard-Philippe »</i>	<i>38 000 €</i>

les dotations 2006 et 2007 faisant l'objet d'un avenant annuel. Le cas échéant, il est prévu un dispositif d'acompte.

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable sur ces nouveaux conventionnements au titre des années budgétaires 2005, 2006 et 2007 et d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à leur signature.

Les commissions municipales « le roncois dans sa ville et « l'aménagement de la ville et de la campagne » ont examiné cette question lors de leur séance du 25 janvier 2005.

M. TAILLEZ -

La délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec les associations dont la subvention est supérieure à 23.000 €. Peut-être vous en souvenez-vous ; c'est le travail que nous avons réalisé au printemps 2002.

Ces conventions avaient été signées pour une durée de 3 ans. Après concertation avec les différents présidents de ces associations. Il a été décidé de les reconduire en l'état, en faisant simplement vivre le montant de la subvention 2005. Voilà donc l'objet de la présente délibération.

M. LE MAIRE -

Quels sont les conseillers municipaux qui doivent à nouveau sortir ?

M. TAILLEZ -

Les membres de l'association Service des Familles : Mme LAFRENOY, Mme LEROUGE, Mme LIPPERT, Mme CALLEWAERT, M. WINDELS et M. DA SILVA pour l'Office Municipal des Sports.

Sortie des intéressés

M. LE MAIRE

Je porte au vote.

La délibération est adoptée compte tenu de l'abstention de M. DIZY. Ce résultat est enregistré.

Retour des conseillers municipaux sortis précédemment.

1.05 - SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA BECQUE DE NEUVILLE - SYNDICAT A VOCATION UNIQUE « VECTEUR ROUBAIX/TOURCOING » - CONTRIBUTIONS COMMUNALES 2005 - NON FISCALISATION

Le Syndicat d'Assainissement de la Becque de Neuville et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Vecteur Roubaix-Tourcoing » nous ont fait connaître leurs décisions budgétaires au titre de l'exercice 2005. Celles-ci se traduisent par une stabilisation des volumes de crédits, ces derniers étant tout au plus ajustés en fonction de l'inflation.

Ces deux structures de coopération intercommunale ayant décidé de fiscaliser les contributions des communes adhérentes, il nous appartient de confirmer notre position des années précédentes visant à exclure toute augmentation de la pression fiscale sur les contributions roncquoises.

En conséquence, conformément à l'article L.5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), nous vous demandons de confirmer que nos quotes-parts à ces budgets intercommunaux seront financées sur le budget principal de la commune prévu pour 2005 au compte 6554 « Contributions aux organismes de regroupement ».

Pour ce qui est du Syndicat d'Assainissement de la Becque de Neuville, notre contribution susvisée constituera le solde de notre quote-part globale, après déduction du reversement de 292.85 € imputable à l'attribution de compensation versée de façon pérenne par Lille Métropole

Communauté Urbaine et représentant une partie de l'annuité d'un emprunt amorti en 2002. Ce reversement sera opéré par un mouvement budgétaire 73961 « Reversement d'attribution de compensation »

En conclusion nous vous demandons de réaffirmer notre opposition à la fiscalisation des contributions susvisées.

Les commissions municipales « le ronquois dans sa ville et « l'aménagement de la ville et de la campagne » ont examiné cette question lors de leur séance du 25 janvier 2005.

M. TAILLEZ -

C'est une délibération relativement récurrente, le « fameux marronnier » comme dit M. BONTE ; l'idée, c'est de ne pas fiscaliser la contribution au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique SIVU et le Syndicat d'Assainissement du bassin de la Becque de Neuville.

Cela signifie que nous avons préféré inscrire au budget la contribution à ces syndicats plutôt que de les faire apparaître sur la feuille d'impôts de nos concitoyens, dans le but bien évidemment de ne pas augmenter la pression fiscale.

M. LE MAIRE -

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

La délibération est adoptée compte tenu de l'abstention de M. DIZY.

1.06 - RELATIONS ENTRE ORDONNATEUR ET COMPTABLE PUBLIC - CONVENTION DE PARTENARIAT

Monsieur le Comptable du Trésor nous a fait parvenir un projet de convention de partenariat visant à renforcer les relations entre l'Ordonnateur (le Maire) et le Comptable Public (agent du Trésor) et qui, outre l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la gestion comptable et financière de la commune, a pour objectif de rendre plus performantes nos relations financières avec nos partenaires (artisans, commerçants, entrepreneurs...).

Articulée en huit chapitres, cette convention traite des points suivants :

⇒ Améliorer les relations personnelles entre partenaires.

Pour mieux se connaître, se comprendre et pour identifier les attentes respectives, il est notamment prévu des échanges d'informations portant sur l'organisation de nos services, une démarche de présentation de nos collaborateurs concernés, la mise en œuvre de sessions de formation communes...

⇒ Optimiser la circulation d'information.

Toutes les informations susceptibles d'intéresser l'autre partie (circulaires préfectorales, du Trésor...) seront systématiquement communiquées.

Toute réforme d'organisation (informatique...) fera l'objet d'une concertation. En tant que de besoin, les modalités pratiques seront examinées en commun.

⇒ Améliorer le recouvrement.

Une politique de recouvrement sera mise en place de manière à hiérarchiser les procédures de recouvrement forcé, de sorte que les « petits reliquats » ne fassent plus l'objet de poursuites lourdes, coûteuses et le plus souvent infructueuses.

Les services municipaux et ceux de la Trésorerie travailleront en étroite collaboration pour la gestion « sociale » des dettes, par l'octroi concerté de **déla**i de paiement.

⇒ Réduire les délais de paiement.

Assurer le paiement de la dépense publique dans les délais les plus courts, constitue un objectif fort de la commune dès l'instant où une telle démarche concourt à la bonne santé financière de nos partenaires mais permet également de négocier des rabais ou escomptes dans le cadre de nos commandes.

A cet effet, le comptable public s'engage à respecter un délai de 10 jours maximum pour exercer les contrôles requis et procéder au paiement des sommes dues.

Quant à la ville de RONCQ, elle s'engage à régler ses fournisseurs, entrepreneurs ou prestataires de service dans un délai global de paiement de 45 jours maximum (y compris le délai de 10 jours du comptable public).

Bien entendu, nous poursuivrons nos efforts dans ce sens pour réduire autant que possible à terme, ce délai de 45 jours.

⇒ Optimiser la gestion de trésorerie.

Au-delà de l'optimisation de la gestion de trésorerie (liquidités disponibles), le partenariat ira jusqu'à une valorisation de nos ressources financières (placement de notre fonds de roulement...).

⇒ Accélérer les délais de production de fin d'exercice.

Cette démarche commune nous permettra de connaître dès le 1^{er} mars de l'année qui suit la clôture de l'exercice, les résultats de la gestion écoulée.

Nous renforcerons ainsi le mouvement engagé depuis plus de 2 ans maintenant, visant à voter le plus tôt possible notre budget (à l'ordre du jour du présent conseil alors que la date butoir est le 31 mars) ainsi que le compte administratif (sans doute au mois d'avril prochain) et le cas échéant, le budget supplémentaire (en juin prochain).

⇒ Valoriser les comptes.

Nous disposerons ainsi d'éléments statistiques complémentaires visant à affiner nos méthodes d'analyse. Les tableaux de bord correspondants devront nous aider dans la décision financière et comptable.

⇒ L'exécution de la convention.

La convention de partenariat fera l'objet d'une évaluation annuelle, au travers notamment d'un tableau de bord spécifiquement prévu à cet effet. Conclue pour une période indéterminée, elle pourra être résiliée sur demande écrite de l'une des parties.

Eu égard à l'intérêt de cette démarche qui vise à décloisonner les différents partenaires de l'action publique locale, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à intervenir à sa signature.

Les commissions municipales « le ronquois dans sa ville et « l'aménagement de la ville et de la campagne » ont examiné cette question lors de leur séance du 25 janvier 2005.

M. TAILLEZ -

Ce projet a pour objectif d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre l'ordonnateur, Monsieur le Maire, et le comptable public, en l'occurrence le Trésorier de la ville d'Halluin.

Nous entretenons d'excellentes relations avec la Trésorerie d'Halluin, nous faisons probablement partie des bons élèves dans ce domaine, et il est pour nous important de pouvoir bénéficier des conseils du Trésorier. Les contacts sont extrêmement fréquents, si ce n'est quotidiens au moins hebdomadaires, et nous avons la chance de pouvoir bénéficier de cet appui très fort de la Trésorerie.

Finalement, qu'a-t-il été décidé ?

Peut-être d'aller encore un peu plus loin dans ce partenariat en le formalisant, en l'inscrivant dans une convention.

Je ne vais pas entrer dans le détail, mais quelques points me semblent essentiels, notamment celui de réduire le délai global de paiement : la loi dit 45 jours aujourd'hui. Les travaux que nous avons réalisés avec la Trésorerie d'Halluin prouvent que Roncq est à un peu plus de 36 jours, c'est un bon résultat puisque nous rentrons déjà dans l'objectif. Par contre demeurent quelques points sur lesquels nous pourrions probablement progresser ; nous allons donc nous atteler, avec la Trésorerie d'Halluin, à essayer de résorber ces points difficiles.

Egalement depuis deux ans, nous essayons d'anticiper de plus en plus la procédure budgétaire, tout en reprenant l'excédent de l'exercice précédent. Par voie de conséquence,

les équipes de la Trésorerie sont également sur le pont pour pouvoir nous fournir ces éléments, et nous avons envie d'aller encore un peu plus loin dans la démarche. Aujourd'hui nous votons le budget primitif au 4 février, certains de nos collègues d'autres communes n'ont pas encore tenu leur débat d'orientation budgétaire, nous avons en quelque sorte une longueur d'avance. Le but est aussi de raccourcir les autres étapes puisque nous avons pour objectif de voter le compte administratif dès le mois d'avril, pour pouvoir voter le budget supplémentaire dès le mois de juin. C'est également un travail qui va être mené avec la Trésorerie.

Voilà donc un certain nombre de points qui vont nous faciliter la vie, à la fois celle de la Trésorerie et de notre commune de Roncq ; en tous cas, une vraie volonté de travailler ensemble, c'est ce que je retiens de cette convention.

M. LE MAIRE -

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA -

J'estime que ce travail part d'un bon principe mais j'aurais souhaité avoir beaucoup plus de précisions sur cette convention, car nous n'avons pas grand-chose, et voter un dossier dont on n'a pas connaissance ou qu'une ébauche...

M. LE MAIRE -

Vous avez eu le détail de la convention en commission, Monsieur DA SILVA. Chaque président de groupe l'a eue, dans l'enveloppe. Tout comme M. COSYN.

M. COSYN –

Ces informations étaient effectivement dans l'enveloppe.

M. DA SILVA -

Ni Cdrom, ni convention de mon côté. Je suis donc désolé de ne pouvoir vous donner notre avis, n'ayant pu en prendre connaissance.

M. LE MAIRE -

Ces éléments ont été normalement distribués.

Y-a-t il d'autres interventions ?

Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK –

Comme je l'ai souligné en commission, j'aurais volontiers aimé trouver dans cette convention des éléments et des objectifs chiffrés, pour pouvoir en mesurer l'efficacité. Je considère que ce sont des vœux pieux qui vont effectivement dans le bon sens mais nous n'avons aucun moyen de mesurer l'efficacité des services ; aucun bilan de la situation actuelle, ni d'objectif fixé sur ce que l'on veut atteindre.

Par ailleurs, je ne pense pas que le fait de voter un budget supplémentaire au mois de juin soit une bonne chose. Normalement le budget supplémentaire est un budget rectificatif, qui nécessite donc d'avoir exercé déjà une bonne partie de l'année pour pouvoir ajuster. Quel est l'intérêt de le voter en juin puisque vous n'aurez pas la visibilité suffisante pour ajuster le tir ?

M. TAILLEZ -

L'important étant le vote du budget supplémentaire en juin, puisque toutes les dotations auront été cette fois-ci notifiées, nous serons extrêmement clairs sur les recettes.

Je souhaiterais simplement que l'on puisse amorcer de façon positive la préparation du budget primitif, dès la rentrée. Pendant l'été, effectivement on peut travailler sur l'élaboration du budget supplémentaire, dans les faits les choses sont un peu différentes. Je ne suis pas sûr que cela pénalise énormément, j'ai envie de dire au contraire : pour l'étape suivante, qui sera la préparation du budget primitif de l'année suivante. Et là je pense qu'on aura une vraie pertinence... c'est un peu cela l'objectif.

Sur les recettes on sera au cordeau, en juin on aura les notifications, on saura exactement où l'on va.

Sur les dépenses, en plus je prône auprès des services la volonté que le budget supplémentaire ne soit vraiment qu'un budget d'ajustement. Cela veut dire que le travail, que l'on réalise aujourd'hui au budget primitif, a cette finesse qui nous permet déjà de jouer à la marge sur le budget supplémentaire.

Je ne suis donc pas inquiet. Je ne vous le cacherai pas, ma première réaction a peut-être été proche de la vôtre et, finalement, l'analyse fait que l'on aura à mon avis beaucoup plus de sérénité dans la préparation du budget primitif, et c'est vraiment ce qui m'importe.

M. LE MAIRE -

Sans autre demande d'intervention, je confirme que le texte de la convention a été transmis.

M. TAILLEZ –

Monsieur DA SILVA, on vous donnera le texte définitif dès qu'il sera achevé.

M. LE MAIRE -

Nous votons sur le principe et la prochaine fois nous voterons sur le texte définitif, lorsqu'il nous reviendra du TPG. Ainsi, Monsieur DA SILVA, vous aurez eu le temps d'en prendre connaissance.

Je porte au vote. Qui est pour ?

La délibération est adoptée, compte tenu des abstentions de M. DIZY et de M. DECEUNINCK.

Nous allons quitter la finance pour entrer dans l'urbanisme, je donne la parole à Madame CALLEWAERT.

2.01 - AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG - ENQUETE PUBLIQUE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le projet d'aménagement du Centre-Bourg a donné lieu à une enquête publique du 11 octobre au 15 novembre derniers, de manière à recueillir les avis, observations ou suggestions de la population.

Commun à Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) pour ce qui a trait à la requalification des espaces publics (parking, construction d'une place publique, traitement en cour urbaine de voies existantes, aménagement de sécurité, rénovation des réseaux d'assainissement...) et à la ville de RONCQ pour ce qui est de l'aménagement des espaces verts, plantations, mobiliers urbains, éclairage public..., ce dossier d'enquête était consultable tant à LMCU qu'à RONCQ.

*Le Commissaire - Enquêteur en charge de cette affaire nous a fait parvenir ses observations portant **AVIS FAVORABLE** au projet et dont vous trouverez les conclusions jointes en annexe.*

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur celles-ci avant examen par le Conseil Communautaire de Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U.) le 25 février 2005.

En conséquence, nous vous proposons d'émettre un avis favorable sur les conclusions du Commissaire - Enquêteur dès l'instant où celles-ci confirment la pertinence de notre projet municipal. D'ores et déjà des contacts ont été noués avec LMCU pour tenir compte des quelques suggestions émises.

Les commissions municipales « le roncois dans sa ville et « l'aménagement de la ville et de la campagne » ont examiné cette question lors de leur séance du 25 janvier 2005.

Mme CALLEWAERT –

(Lecture de la délibération)

M. LE MAIRE –

Merci, Madame CALLEWAERT.

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Je souhaiterais, Monsieur le Maire, aborder trois points en complément de la délibération.

Suite à l'enquête du mois d'octobre, le commissaire enquêteur a émis un avis que je qualifierai, à titre personnel, d'assez incolore, inodore et sans saveur, qui ne statuait pas sur des suggestions faites notamment par les commerçants. Effectivement le commissaire enquêteur ne commentait pas les suggestions des commerçants alors que je les trouvais pertinentes.

Sur le plan du centre projet, je souhaiterais que l'on essaie d'avoir une réponse sur chacun des points que je vais évoquer.

- En premier point, ce qui intéresse surtout un commerçant, c'est le problème du stationnement. Suite aux remarques qu'ils avaient faites, je suis allé à leur rencontre... c'est moi qui ai fait la démarche d'aller les voir pour leur demander ce qu'ils souhaitaient, ce qu'ils avaient voulu dire. L'inquiétude pour un commerçant est d'avoir le plus possible de stationnement mais leur demande a été en fait très mesurée.

On pouvait s'attendre à ce qu'ils disent, au lieu d'avoir une place face à la salle Catry réservée uniquement pour les voitures... en fait, ce n'est pas sur ce point qu'ils sont intervenus mais simplement sur le stationnement, sur le côté de l'église, rue de Arts : là où, aujourd'hui, la capacité de stationnement en épi est de 21 voitures et ils ont souhaité le maintien de ce stationnement en épi pour 21 voitures, éventuellement 2 ou 3 en moins, au lieu de revenir à un stationnement en long pour 9 voitures, soit un écart de 12 voitures ; c'est important pour eux, d'autant que, de votre côté, vous souhaitez développer un linéaire commercial dans la rue des Arts – c'est un élément important également.

Leur suggestion me semble très mesurée et très raisonnable. Actuellement dans le profil que l'on devine autour de l'étiquette ovale sur le plan projeté, on a une zone de stationnement, un trottoir et un espace vert assez conséquent, au pied de l'église, que j'estime à environ

5 m. Je pense que l'on peut gagner un peu d'espace pour satisfaire la demande des commerçants.

- Le 2^{ème} point soulevé portant sur l'accessibilité du parking Duclos. Effectivement en discutant avec eux, ils souhaitaient sur la rue de Lille une voie de tourne à gauche en venant d'Halluin pour accéder au parking Duclos.

Sur cette demande, je ne les ai pas suivis parce qu'un tel projet me paraissait extrêmement difficile compte tenu de l'immeuble Marignan, dans le bas, qui bloque un peu les possibilités. Je ne vais donc pas soulever ce point, car je ne vois pas comment, sans un faire un carrefour routier complexe, on peut améliorer le système. Je reste sur la disposition prévue.

Quant au phasage de chantier, si l'on se reporte à l'étude d'impact qui était jointe, il y est dit que la première phase sera la place Catry et la moitié du parking Duclos et, sur l'autre moitié du parking Duclos, il y aura du stationnement en plus faible quantité et sur dans le fond de la place (ce qu'on appelle la base vie).

Les commerçants souhaiteraient que, pour la première phase, il y ait simplement un épandage de schiste sur la place Catry pour en faire un parking provisoire pendant que se déroulent le reste du chantier et, au moins, la reconstruction du parking Duclos.

Je pense que c'est réalisable mais il vaut mieux le dire dès le départ parce que c'était un élément de l'enquête d'une part et peut-être source de contraintes lorsqu'une entreprise soumissionne... Il vaut mieux le dire avant plutôt qu'après, pour éviter les avenants, surcoûts et autres désagréments.

Je pense que cette deuxième suggestion des commerçants peut être prise en compte sans une trop grande contrainte.

- 3^{ème} point, c'est la modification que vous faites au projet qui a été soumis deux fois à enquête (début 2004 et il y a quelques semaines) et, chaque fois, une fontaine apparaissait sur la conception de la place Catry.

J'y reviens à cette fontaine. Autant sur la première enquête, il n'y avait rien sur d'autres éléments que la fontaine ; sur la deuxième enquête, cette fontaine était très visible. Si vous y êtes allés, on pouvait en voir des coupes, des simulations ; en outre, on a vu apparaître non pas sur le plan mais, à l'intérieur du texte, une petite phrase sibylline relative à un carillon.

L'autre jour, Monsieur le Maire, lorsque je vous demandais à quoi correspondaient les investissements réalisés dans le centre ville, vous nous avez dit que tout était englobé : le carillon, l'éclairage public, les plantations, le mobilier urbain, la fontaine... mais on l'a enlevée en raison de son coût (160.000 €) pour un dépense estimée au départ à 80.000 €.

Première réflexion que je me fais : avant de présenter un projet à la population, on s'assure des coûts et si la Commune pourra le faire ou non ?

Ensuite je vous ai demandé combien coûtait le carillon, qui est apparu d'un seul coup...au retour d'un Congrès des maires où vous êtes tombé amoureux d'un carillon.

M. LE MAIRE -

Je pense que vous allez un peu loin, j'aime les cloches mais on ne va pas aller jusque là ...

(rires)

M. PETILLON -

Sachant qu'il y a 17 cloches, d'après ce que vous m'en avez dit !

M. LE MAIRE -

Et 999 mélodies ...

M. PETILLON -

Au départ, ce n'était pas un élément du projet qui nous avait rassemblés. Souvenez-vous lors de la première présentation du projet il y a un an, nous vous avons informés que nous n'étions pas d'accord sur le programme d'ensemble, mais sur l'aménagement ; le paysagiste M. LARUE, est un professionnel qui a du talent, qui sait faire et nous étions d'accord sur le projet d'aménagement.

Donc ce que je vous propose aujourd'hui, puisque vous nous avez annoncé 70.000 € pour ce carillon et que vous étiez prêt au départ à mettre 80 000 € pour la fontaine : attendons pour le carillon ; en cumulant les deux projets, le compte est bon et je vous propose plutôt, Monsieur le Maire, de rester sur le projet d'origine de la fontaine qui avait reçu l'assentiment de mes collègues du conseil municipal, qui a été présenté par deux fois à la population, et de remettre à plus tard (comme vous le faites) pour le carillon.

Voilà, Monsieur le Maire, les trois propositions que je souhaiterais faire figurer dans le vote de cette délibération sur le Centre Bourg.

M. LE MAIRE -

Y a-t-il d'autres interventions ?

Sans autre demande particulière, je vais vous répondre.

Sur le troisième point, ma réponse est négative. Me dire que nous n'avons pas su apprécier les coûts, c'est de bonne guerre ; je vous entends bien et je vous comprends bien. Je dirais simplement que nous faisons confiance aux gens qui nous entourent, notamment aux architectes qui nous ont accompagnés jusqu'à maintenant.

Nous avons démarré sur une estimation de 80 000 €, que voulez-vous ?

La situation est la même que celle des particuliers ; quand vous faites des travaux chez vous, parfois vous pouvez être déçus par le résultat du devis estimatif qui a subi une inflation incompréhensible.

Si cette fontaine était miraculeuse, pourquoi pas ? Mais, dans le cadre de ce projet, nous passons de 80 000 € à 160 000 €... Comment voulez-vous qu'un Roncquois, et moi le premier d'ailleurs, puisse accepter qu'une fontaine nous coûte 160 000 € ! Ce n'est pas intéressant et il faut être très clair. Je ne reviens pas sur le principe de la fontaine. Vous le savez bien, le profil de la place n'est pas remis en cause (on se rejoint), nous avons un paysagiste, M. LARUE, qui est brillant et je lui ai demandé de garder le profil et l'emplacement de la fontaine (peut-être que dans les années qui viennent nos successeurs auront envie d'une fontaine), et un aménagement paysager. Ses hypothèses de travail semblent très intéressantes.

Le carillon, je le maintiens. Effectivement, c'est au retour du Congrès des maires où j'ai aperçu ce campanile intéressant. C'est un choix majoritaire que nous faisons et que nous maintenons. Donc il y aura un carillon et, pour l'instant, la fontaine est « gelée ».

Sur les deux autres points, parce que je vous trouve très constructif, sachant qu'avec la Communauté urbaine nous sommes déjà dans des phases très arrêtées quand même sur les schémas et études, je m'engage à ce que l'on puisse étudier, bien que la réponse du commissaire enquêteur n'ait pas été sans odeur quand même, il a bien dit que le passage du longitudinal à l'épi nous ferait gagner 3-4 places... je suis en désaccord avec vous : vous en comptez 25 quand j'en compte 24... nous n'allons pas nous lancer dans des débats d'apothicaires ou d'épiciers car nous n'en sortirions pas.

Je vous propose d'intégrer cette proposition ; je partage votre sentiment, les commerçants ont été extrêmement constructifs dans leurs propositions, et je le redis, réalistes puisqu'on peut les prendre en compte.

Sur les points 1 et 2 dans le phasage des travaux, sans pouvoir vous répondre ce soir parce que cela m'échappe ; bien entendu, il y a la volonté politique, mais ce sont des techniciens qui pourront nous répondre ; ils sont d'ailleurs de grande valeur, notamment M. DELOBEL de la Communauté urbaine qui y travaille.

Nous leur proposons en sachant très bien, comme je l'ai toujours dit publiquement, que la place ne sera pas du parking mais bien une place ; que le parking provisoire sera bien provisoire. Ainsi, le jeu est très clairement exposé.

Par contre –3^{ème} point– le problème du stationnement. A la demande des commerçants, nous allons mettre à l'étude, avec les services communautaires, le principe d'une zone bleue. J'en aurai le retour fin février (donc pas d'annonce ce soir) et je reviendrai devant les commerçants pour en discuter, en étudier la faisabilité, et je souhaite que nous mettions en œuvre très rapidement ce principe, je répète, qui est demandé par les commerçants du Centre-Bourg.

En résumé rapide, j'intègre les deux premiers points ; pour le troisième, acceptez que nous ne soyons pas en concordance totale.

Je vous remercie pour vos deux premières interventions, Monsieur PETILLON.

Y-a-t-il d'autres interventions ?

Nous passons au vote. Qui est pour ?

La délibération est adoptée compte tenu des abstentions de M. DIZY et du groupe « Alliance & Action »

2.02 - PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) - DEMANDE DE MODIFICATIONS - LIEU-DIT « LA VALLEE » - INSTALLATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER - « CHIENS GUIDES D'AVEUGLES » - TERRAIN « ALPHACAN » - RETOUR AU SECTEUR AGRICOLE - ERREUR MATERIELLE - TERRAIN AU SUD D' »ACTIVAL » -

Lors de notre séance en date du 15 décembre dernier, nous avons acté du principe de l'accueil de l'association « Chiens Guides d'Aveugles - Centres Paul-Corteville » sur notre territoire, en décidant notamment de leur céder des réserves foncières municipales sur le lieu-dit « La Vallée » (« NOVOPLASTIC » « C.C.I. » et « MOTTE DEWAVRIN »).

Reconnue d'utilité publique, cette association souhaite concrétiser cette relocalisation ronçquoise dans les meilleurs délais (fin 2005 - début 2006), en démarrant prioritairement par la

construction d'un hôtel canin et d'un centre d'éducation canine à proximité de notre site municipal au lieu-dit « La Vallée ».

Or il s'avère que l'implantation envisagée se situe sur une réserve municipale classée en UP (parc urbain) au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) communautaire.

Dès lors il nous appartient de mettre en mouvement une procédure de modification du P.L.U., pour que celui-ci soit compatible avec le projet précité.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de L.M.C.U. :

- *la réduction de l'emprise de la réserve de superstructure n° 2 (extension du parc rural du Bois Leurent, espace vert et parc public rue de Lille), pour en exclure la partie haute de la parcelle section AN 10 (d'une superficie de 12 794 m²);*
- *la réduction dans les mêmes proportions de la zone UP, la parcelle AN 10 étant rattachée sur la zone UG (zone d'activités diversifiées) du site municipal au lieu-dit « La Vallée »;*
- *extension de la réserve n° 9 relative au site municipal au lieu-dit « La Vallée » en y incluant la partie haute de la parcelle AN 10 précitée et en confirmant l'objet de celle-ci.*

Par ailleurs, nous vous proposons d'accepter le principe d'un retour en zone A - agricole- de la partie de terrain « ALPHACAN » (AN 137) actuellement classée en zone UG .

Enfin, il y a lieu de corriger une erreur matérielle du P.L.U. pour ce qui est de la bande de terrain (± 15 mètres) située au sud d'« ACTIVAL » classée en zone UG. N'a pas été reprise dans ce zonage UG la « pointe » riveraine à « ACTIVAL » et à la rue de Lille (parcelles AN 149, AN 150 - pour partie -, AN 151 et AN 152) alors qu'il avait été acté de « tirer au droit » le zonage « ACTIVAL ».

Nous vous demandons de vous prononcer favorablement sur cette correction d'erreur matérielle. Dès lors, le « pointillé rouge » portant réserve foncière de la zone UP (parc urbain) doit désormais être parallèle à celle de la zone UG d'« ACTIVAL ».

Bien entendu, la présente sera notifiée à Lille Métropole Communauté Urbaine de manière à ce que celle-ci entreprenne, dans les meilleurs délais, les procédures de modification ou de rectification du P.L.U.

Vous trouverez ci-joint en annexe une cartographie faisant la synthèse de toutes ces modifications.

M. LE MAIRE -

Pour les trois délibérations suivantes, les documents vous ont été déposés sur table.

Il s'agit simplement de mettre en concordance la lecture du PLU, qui est en vigueur depuis quelque temps, avec les projets que nous développons au lieu-dit « La Vallée ».

Madame CALLEWAERT.

Mme CALLEWAERT -

Pour cette délibération, il y a trois points différents :

- l'installation d'un ensemble immobilier pour les chiens guides d'aveugles,
- une modification pour ALPHACAN,
- une erreur matérielle à relever concernant ACTIVAL.

(Lecture de la délibération)

M. LE MAIRE –

Pour être bien clair vis-à-vis du public, car ce n'est pas évident de suivre sur la carte. Il suffit de regarder les zones de couleur rose fuchsia :

- terrain n° 4 qui jouxte ACTIVAL (correction de l'erreur matérielle),
- terrain n° 1 : vous êtes en UP des deux côtés de la rue de Lille et c'est la volonté municipale d'avoir cette zone dédiée aux loisirs verts, donc vous êtes dans un espace naturel de part et d'autre,
On isole dans cette zone UP le carré 9 (rose bonbon) pour le dédier à l'activité « Chiens guides d'aveugles ». Donc nous maintenons (proposition faite par M. PETILLON) l'entrée du futur site en UP pour être en cohérence avec le reste.
- Nous passons le secteur n° 3 à l'agricole et la proposition que M. PETILLON a faite est tout à fait légitime, pour redonner un signal fort en direction des agriculteurs qui sont confrontés à un grignotage permanent des terres qui leur sont particulièrement utiles.

Voilà donc le toilettage que nous proposons ce soir.

M. PETILLON –

Ce n'est pas tout à fait ce qui a été dit. Si sur le principe on est à peu près d'accord, par contre il ne faut pas mettre les terrains consacrés aux chiens guides d'aveugles en réserve n° 9 seulement réservés pour les ateliers municipaux.

M. LE MAIRE –

Il s'agit d'activités diverses.

M. PETILLON –

Autre point, je relève sur le côté deux traits pointillés. C'est la limite de zonage. Par contre, au-dessus, pour l'assainissement, le long d'ACTIVAL, il me semble qu'ils doivent coller ?

M. LE MAIRE –

Effectivement, il faut les coller. Merci, la correction sera apportée.

M. PETILLON –

Je rappelle notre intervention de la fois dernière ; j'avais bien dit qu'il faudrait toucher à la zone et que, pour la préserver, on devait changer le PLU.

M. LE MAIRE –

On le savait.

M. DIZY –

Lors du dernier conseil municipal, vous avez lourdement insisté sur le fait que l'association des Chiens guides d'aveugles allait empiéter sur le domaine agricole ; c'était votre argument pour vous opposer aux arguments avancés par M. PETILLON. Or, cette association est une entreprise agricole, donc l'argument développé lors du dernier conseil municipal était malvenu. Je pense que détruire le parking comme va devoir le faire l'Association pour l'arborer est une absurdité. Il faudrait trouver une solution médiane ;

- Utiliser une partie de Motte-Dewavrin pour en faire une aire d'évolution en milieu rural pour les chiens ;
- Utiliser la partie non cédée du parking pour faire circuler les motocyclettes ou les cycles et améliorer ainsi la sécurité routière.

Ce serait un effort très important vis-à-vis des jeunes et peut-être aussi l'occasion de joindre l'utile à l'agréable pour l'association des Chiens guides d'aveugles d'avoir la présence de jeunes près d'eux.

M. LE MAIRE –

Il me semble que vous avez voté la fois dernière ; sur un mois, vous avez changé d'avis.

M. PETILLON –

Je partage ce que dit M. DIZY.

M. LE MAIRE –

Je n'en doute pas, rassurez-vous.

Je ne vais pas redévelopper le sujet, le débat a eu lieu. J'ai simplement fait remarquer que certains avaient voté précédemment et reviennent sur leur vote. Comprenez qui pourra.

Maintenant, nous passons au vote. Qui est pour ?

La délibération est adoptée, compte tenu de l'abstention de M. DIZY.

2.03 - PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) - POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT - RENFORCEMENT - QUARTIER DU BLANC-FOUR - EMLACEMENT RESERVE ET DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) - MODIFICATION DE COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL (COS)

Dans le cadre du « PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT » (P.L.H.) communautaire (L.M.C.U) et du développement d'une politique foncière en faveur du logement et de la mixité sociale, il nous appartient d'identifier les emprises foncières devant faire l'objet d'une intervention publique.

C'est ce que nous avons commencé à faire dans le quartier du Blanc-Four, au travers de nos délibérations des 18 juin et 13 juillet 2004 par lesquelles nous avons mis en œuvre des Emplacements Réservés pour du Logement (E.R.L.), assortis du Droit de Préemption Urbain (D.P.U.).

Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'y ajouter une emprise foncière supplémentaire telle que reprise dans le tableau ci-dessous :

	AP 213 et AP 214	Nature du Programme
Rue du Moulin	--- Surface totale 0, 5848 ha	Logements à dominante individuelle dans le respect des objectifs de mixité sociale et sous réserve des contraintes de hauteur restant à préciser

Conformément aux articles L.300-1 et L.210-1 du Code de l'Urbanisme, ce site pourra également donner lieu à la mise en œuvre du Droit de Préemption Urbain, soit au profit de Lille Métropole Communauté Urbaine, soit par délégation au profit de notre commune et ce, en application des articles L.213-3 et R.213-1, au titre de la compétence « actions foncières de l'habitat ».

A la demande de la commune, les immeubles et parcelles concernés pourront ainsi être rétrocédés aux opérateurs susceptibles de réaliser les programmes d'habitats souhaités.

*En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver le site identifié et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Lille Métropole Communauté Urbaine afin qu'elle exerce à son profit ou à celui de la ville, le **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**. Conformément à l'article L.210-1 - alinéa 3 -, la décision de préemption pourra se référer aux dispositions de la présente délibération par laquelle la commune définit le cadre des actions qu'elle entend mettre en œuvre pour mener à bien le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.).*

*Par ailleurs il convient de solliciter de L.M.C.U., gestionnaire du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.), la modification de celui-ci en vue de l'inscription d'un **Emplacement Réservé pour du Logement (E.R.L)** sur le même site et la même nature du programme de manière à se doter d'une servitude qui assure l'urbanisation cohérente de ce secteur dans le cadre de l'instruction de toute demande de permis de construire à venir.*

*Enfin, il y a également lieu de modifier les règles de densité urbaine - Coefficient d'Occupation des Sols (C.O.S.) - sur ce site et au voisinage, pour substituer une zone **UB 0.60** à la zone **UB 1.00**.*

*Le plan joint en annexe fait la synthèse de l'identification du site concerné par l'E.R.L. et le Droit de Préhension Urbain ainsi que du nouveau zonage **UB 0.60**.*

Mme CALLEWAERT –

(Lecture du projet de délibération)

M. LE MAIRE –

Merci, Madame CALLEWAERT.

L'objet de la délibération est de clairement pouvoir nous opposer à d'éventuelles spéculations immobilières, un peu trop exponentielles. Cela nous permet donc d'anticiper des opérations potentielles, sachant quand même que ce bâtiment est aujourd'hui occupé par une entreprise sur la santé de laquelle nous n'avons pas d'information, qu'elle vient de se délocaliser de la ville de Tourcoing et projette de louer les mètres carrés restants.

En tous les cas, nous prenons un garde-fou de manière à préserver ce périmètre. Vous sentez bien que les choses bougent, des opérations vont démarrer, que ce soit sur l'ancien site Loridan ou ailleurs. Il faut que nous puissions, à la fois, maintenir une cohésion d'ensemble et une cohérence face à un éventuel chaos qui pourrait survenir.

Nous avons demandé au cabinet d'architectes TRACE de nous accompagner sur la réflexion globale dans les différents dossiers. Car cela va bouger. C'est une interrogation que nous exprimons ce soir mais je pense que le cabinet TRACE sera en mesure de nous apporter ses compétences, sa lumière à certains élus autour de la table pour décider en quelque sorte ce que sera le Blanc-Four de demain, notamment une cartographie aérienne.

Le cabinet TRACE nous a soumis deux hypothèses de travail :

Une hautement probable avec le projet Marignan,

La seconde hypothèse remonte à 2/3 ans du groupe CMH.

Le projet Marignan était déjà intégré dans le trame urbaine de manière tout à fait cohérente. Mais on aura là quelques points de tension d'où la nécessité d'avoir une cohérence avec le site Loridan pour retrouver un gabarit qui permettrait de répondre à la problématique de la ruelle Saint-Roch et aux deux zones qui seront créées.

Cela sera source de tensions avec des conséquences rue de Lille ; il y a donc intérêt d'avoir une conception d'ensemble et il n'est pas inintéressant d'avoir une photo aérienne, ce qui permet de prendre connaissance d'une situation que nous connaissons tellement ; nous aurons l'occasion d'y revenir dans les mois qui viennent mais nous avons tous à cœur quelque chose du Blanc-Four, même beaucoup de choses.

J'ai toujours dit que maintenant que le Centre-Bourg est lancé et que les chantiers vont commencer, il faut qu'une parité s'exerce sur le Blanc-Four qui n'a pas la même finalité que le Centre-Bourg, n'en déplaise à M. PETILLON, même si ce quartier est cher à notre cœur. Il faut l'accompagner en bonne intelligence et maîtrise.

M. PETILLON -

Sur la projection, on le voit bien et la photo aérienne démontre, si besoin était, l'intérêt d'avoir une réflexion globale.

Pour l'instant, TRACE a plaqué ??? deux permis de construire : Marignan et Logiciel. Il pourra bientôt en placer un troisième. Mais on voit bien aussi, à la lecture du document, que les deux opérations ne sont pas liées. De mémoire, on doit avoir une fermeture entre les deux projets ; on ne va pas mélanger les torchons et les serviettes.

On s'aperçoit qu'à l'arrière on desserre plus la parcelle puisqu'il y aura un parking et même un dénivelé entre les deux, d'où l'intérêt, je le répète, d'une réflexion globale mais on va être limite. Aujourd'hui, le permis de construire est déposé et compte tenu des délais, je vous rappelle les craintes que j'avais pour les surfaces commerciales au rez-de-chaussée (réflexion faite avec le cabinet TRACE).

Le permis de construire a été accordé avec votre aval, Monsieur le Maire ; c'est une bonne chose mais dépêchons-nous d'avoir une réflexion globale sur l'ensemble du Blanc-Four, y compris sur la rue du Moulin.

M. LE MAIRE -

Merci, Monsieur PETILLON.

Il n'y a que l'expression « torchons et serviettes » qui me heurte un peu.

M. PETILLON –

Je n'ai pas dit qui était l'un et qui était l'autre.

M. LE MAIRE -

En sachant tout de même, parlant de serviettes, qu'un promoteur doit toujours respecter le principe de mixité.

M. PETILLON –

En termes de mixité, si on fait du locatif haut de gamme, on n'aura pas résolu grand-chose au niveau du logement.

M. LE MAIRE -

Je partage votre point de vue ; nous nous retrouvons complètement sur le sujet.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

La délibération est adoptée compte tenu de l'abstention de M. DIZY.

**2.04 - POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT - QUARTIER DU BLANC-FOUR -
EMPLACEMENT RESERVE POUR DU LOGEMENT - MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE L 111-
10 DU CODE DE L'URBANISME - SURSIS A STATUER**

Dans le prolongement de notre délibération n° 04/02/2005/9 de ce jour relative au renforcement de notre Politique Locale de l'Habitat dans le quartier du Blanc-Four, portant notamment mise en œuvre d'un Emplacement Réserve pour du Logement supplémentaire assorti d'un Droit de Prémption Urbain, il nous revient de prévoir un outil d'urbanisme spécifique nous permettant de suspendre toute initiative de construction ou de travaux sur le secteur concerné dès l'instant où celle-ci est susceptible de compromettre l'opération d'aménagement envisagée.

*Cet outil juridique ressort de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme, sous la dénomination « **SURSIS A STATUER** ».*

Nous vous proposons donc de faire application de ce « sursis à statuer » sur le site repris ci-après :

	<i>AP 213 et AP 214</i>	<i>Nature du Programme</i>
<i>Rue du Moulin</i>	<i>---</i> <i>Surface totale 0, 5848 ha</i>	<i>Logements à dominante individuelle dans le respect des objectifs de mixité sociale et sous réserve des contraintes de hauteur restant à préciser</i>

Le sursis à statuer ne peut être prononcé que si l'acte décidant la prise en considération a été publié avant le dépôt de la demande d'autorisation.

La décision de prise en considération cesse de produire effets si, dans un délai de dix ans à compter de son entrée en vigueur, la réalisation de l'opération n'a pas été engagée.

Mme CALLEWAERT -

(Lecture du projet de délibération)

M. LE MAIRE -

C'est un outil qui nous permettra de nous opposer, de faire barrage en tout cas, pour obtenir ce que nous souhaitons.

Sans demande d'intervention, je mets aux voix. Qui est pour ?

La délibération est adoptée, compte tenu de l'abstention de M. DIZY.

2.05 - DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT (DGE) - PROGRAMME 2005 - RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE - 1^{ère} PHASE - DEMANDE DE SUBVENTION

En application des articles L.2334-32 et suivants et R.2334-19 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et de la circulaire préfectorale en date du 20 décembre dernier, notre commune est susceptible de bénéficier de la Dotation Globale d'Equipement (D.G.E.) au titre de la programmation 2005.

Outre le fait que les communes comprises dans la strate démographique 2001/20.000 habitants doivent avoir un potentiel fiscal inférieur à 1,3 fois le potentiel moyen par habitant...(soit pour 2005 : 794,628037 €), les programmes d'investissement proposés à ce concours financier de l'Etat doivent s'inscrire dans des opérations prioritairement sélectionnées par la commission compétente.

*La commune étant fiscalement éligible à la D.G.E. et alors que parmi les opérations prioritaires figurent les travaux intéressant les constructions publiques, nous vous demandons de proposer à Monsieur le représentant de l'Etat dans le Département, notre opération relative à « **LA RENOVATION DE L'HOTEL DE VILLE** » au titre de la dotation 2005.*

*Le programme d'investissement (toiture et rejointoiements extérieurs, menuiseries, peintures extérieures et mise en lumière) est estimé à 526.710 € HT, le taux de subvention de la D.G.E. pouvant atteindre **20 %** de ce montant HT.*

Quant aux modalités de financement de cette opération, elles sont reprises dans le tableau ci-après :

RENOVATION HOTEL DE VILLE - 1ERE PHASE <i>(Toiture, rejointoiements extérieurs, menuiseries, peintures extérieures et mise en lumière)</i>		
<i>Montant des travaux HT</i>	<i>Subvention D.G.E. 20 %</i>	<i>Financement sur fonds libres municipaux (auto-financement)</i>
<i>526.710 €</i>	<i>105.342 €</i>	<i>421.368 €</i>

Nous vous proposons donc d'émettre un avis favorable sur cette demande de subvention D.G.E., relative aux travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville ainsi que sur le plan de financement correspondant.

Monsieur le Maire sera appelé à compléter ce dossier de toutes les pièces requises auprès des services préfectoraux dans les meilleurs délais.

Les commissions municipales « le roncois dans sa ville et « l'aménagement de la ville et de la campagne » ont examiné cette question lors de leur séance du 25 janvier 2005.

M. FLAHOU -

(Lecture du projet de délibération)

Ces travaux pourraient commencer à partir de septembre (toiture, rejointoiements, menuiseries, peintures) ; nous avons également évoqué en commission municipale de prévoir, dès à présent, un emplacement PMR qui se situerait côté gauche de la mairie, pour permettre un accès en toute liberté aux personnes handicapées.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

La délibération est adoptée, compte tenu de l'abstention de M. DIZY.

2.06 - PROPRIETE DE LA VILLE - CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE - CHOIX DU TITULAIRE DU MARCHE

Le contrat de prestation de service relatif à la propreté de la Ville a fait l'objet d'une remise en concurrence, dans le respect des dispositions fixées aux articles 57 et suivants et 71 du Code des Marchés Publics (C.M.P.) portant mise en appel d'offres ouvert et relatif aux marchés à bons de commande.

Prévu pour une première période de 10 mois à compter du 1^{er} mars prochain et renouvelable deux fois par année civile, le montant annuel estimatif de ce contrat est fixé à :

- ⇒ minimum 85 000,00 € HT*
- ⇒ maximum 150 000,00 € HT.*

S'agissant d'un marché unique, le détail des prestations consiste à :

A - Balayage

- des trottoirs et des fils d'eau dans les voies désignées par la commune (mensuel ou bimestriel),*
- des centres-villes (bi-hebdomadaire),*
- mécanique des fils d'eau dans les voies désignées par la commune (mensuel ou bimestriel),*
- lors de manifestations locales (ponctuellement),*
- des cours d'écoles (bi-annuel),*

B - Collecte

- collecte des corbeilles (bi-hebdomadaire),*

C - traitement déchets

- prestations complémentaires (C.L.S.H - ducasses et cirques...),
- chargement, évacuation et traitement des produits des balayages en site autorisé.

*Au terme de la procédure, la commission d'appel d'offres (C.A.O.), dans sa séance du 3 février 2005 a retenu l'offre de l'entreprise **ESTERRA** pour ces prestations.*

Il vous est donc proposé d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature des pièces contractuelles s'y rapportant.

Les commissions municipales « le roncqois dans sa ville et « l'aménagement de la ville et de la campagne » ont examiné cette question lors de leur séance du 25 janvier 2005.

M. FLAHOU –

(Lecture du projet de délibération)

Suite au débat passionnant que nous avons eu en commission, en particulier hier soir, le choix s'est porté sur l'entreprise ESTERRA. Je voudrais apporter quelques précisions. Le montant maximal du marché peut être atteint si nous demandons à cette société de réaliser tous les travaux prescrits, sachant que nous avons quand même été effarés par le montant particulièrement élevé du vidage des poubelles ; sachez néanmoins qu'il y en a 81 à travers la ville. Nous allons réfléchir ensemble pour tempérer toutes ces dépenses.

M. LE MAIRE –

Madame LEROUGE.

Mme LEROUGE –

Puisque nous parlons de propreté dans la ville, je suis effarée à mon tour par l'état de la zone du Dronckaert, non loin du garage Ford, les bas-côtés servent de poubelles ; on y trouve des bouteilles, papiers et autres déchets comme des sacs plastiques, ou parfois des matelas ... La situation s'était un peu améliorée mais quand je suis passée cet après-midi, c'était pire.

La partie la plus sale se trouve entre le garage Ford et le pont d'accès à l'autoroute.
Comment cela se fait-il ?

Ailleurs, c'est à peu près bien mais à cet endroit, pourquoi est-ce si sale ?

M. FLAHOU –

Toute la difficulté est de maintenir un état de propreté, sachant que c'est l'affaire de tous. Qui n'a pas vu, arrêté à un feu rouge ou en sortie de Roncq, des gens vider leurs cendriers ? Pas plus tard que ce matin, en allant chercher ses petites-filles, une personne a vu le passager

de la voiture qui la précédait jeter une bouteille de coca. Tout le monde peut constater ce genre de comportement.

C'est un débat qu'on a eu avec M. DECEUNINCK car ce marché représente une somme importante pour le budget de la ville. Néanmoins, nous le faisons volontiers parce que tous désirent avoir une ville propre.

Que faut-il faire face à ce genre d'incivilité ?

On arrive devant certaines parcelles qui sont privées et qui ne sont pas propres, les services techniques et, en particulier, Mme VAN ENDE, en charge de ce dossier, écrivent toutes les semaines une dizaine de courriers pour rappeler aux propriétaires que leur parcelle doit être propre, que ce soit pour échardonnage ou autre. Malgré la somme investie, je suis d'accord avec vous, Madame LEROUGE, pour dire que quelquefois cela me fait mal au ventre de voir l'état de certains quartiers ou tronçons. J'ajoute que la rue du Dronckaert et certains tronçons, qui n'étaient pas repris en balayage mécanique en 2004, le seront en 2005. Tous les problèmes ne seront pas pour autant résolus mais sachez que nous réfléchissons également pour avoir une ville propre. Nous avons installé trois sanisettes pour chiens en ville, qui sont désespérément vides. On préfère lâcher les chiens sur les talus que ramasser.

Mme LEROUGE –

Comment se font les ramassages, nettoyages et balayages ?

M. FLAHOU -

Toute la difficulté est de savoir s'il s'agit d'une zone privée ou publique en matière de compétence.

M. LE MAIRE –

Cela illustre bien la nécessité de rappeler la responsabilité de chacun face à ce phénomène. On voit que la commune est en train de corriger les délinquances (c'est le mot) des concitoyens. Il suffit de regarder comment vivaient nos grands-parents en 1920 : à cette époque, de temps en temps le maire signait un arrêté pour rappeler la nécessité de balayer le cours d'eau et d'autres obligations. On ne va pas revenir à une telle pratique, mais pourquoi pas ? Pour tout petit bout de propriété que l'on a, il faut qu'on affirme la responsabilité. Pour le reste, on est confronté à une espèce de banditisme de l'impropreté qui est constant et qui n'est pas forcément le fait des Roncquois.

Je voudrais quand même dire, Madame LEROUGE, que globalement la Ville est propre.

Mme LEROUGE -

Je n'ai pas dit qu'elle était sale, mais sur ce secteur, la différence est assez marquée. C'est pourquoi, je souhaitais le signaler.

M. LE MAIRE -

Je dis simplement que la ville est propre globalement, on peut s'enorgueillir de cette situation mais il est vrai que nous devons corriger beaucoup de dysfonctionnements qui ne sont pas forcément de notre fait, et de plus parfois sur des propriétés qui ne sont pas les nôtres.

Souvent, le travail d'entretien y a été réalisé ; malheureusement, suite à passage inopiné, tout est à refaire. Prenons un exemple, l'avenue de Flandre le vendredi soir, vous retrouvez au sol pas mal de cochonneries sur le parcours de gens qui vont consommer du Quick, du Mc Do et autres. C'est un comportement, c'est une culture que nous devons, nous élus, dénoncer.

Monsieur DIZY, je vous en prie.

M. DIZY –

Je rappelle que, dans les documents de campagne, nous avons prévu au niveau 100 % Roncq, la création d'un poste de garde champêtre. Plutôt que d'avoir dix personnes qui ramassent des détritrus, une personne qui verbaliserait de temps en temps, cela ferait du bien étant donné que la prévention marche mieux quand on apporte une certaine matérialité à la répression. Cela s'est vérifié pour la sécurité routière et je pense que cela se vérifierait également en termes de propreté de la ville.

M. LE MAIRE -

A propos du garde champêtre effectivement mais non pas sous cette appellation, nous étudions actuellement la possibilité d'assermenter un certain nombre de nos fonctionnaires, ce qui est déjà le cas d'ailleurs ici pour le Centre-Bourg et vous le savez bien. Denis Vandevyvere, pour ne pas le citer, est en charge de ces actions aujourd'hui en termes de ramassage. Demain lorsqu'il s'agira de passer à la répression, ce sera une autre affaire. Toutefois, nous ne pouvons pas mobiliser tous les acteurs des forces publiques pour ce genre de situation, malheureusement il y a tant à faire ailleurs. Aujourd'hui il faut concentrer les forces de l'ordre là où c'est utile, et il y a sans doute beaucoup de choses très utiles. Lorsqu'on parle par exemple de consommation du hachisch, il a encore beaucoup à faire et,

sans doute, est-ce plus dangereux pour la santé publique que les papiers que l'on peut, à titre individuel, ramasser ?

Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK -

Ce marché est, pour moi, l'occasion d'attirer votre attention sur le problème de l'externalisation. Nous avons eu un débat sur le sujet avec M. FLAHOU hier. La proposition de l'entreprise ESTERRA pour le ramassage des poubelles représente plus de 42.000 € par an ; par rapport au service qui est envisagé, la dépense correspond à deux équivalents temps plein au niveau de la Ville. C'est une simple remarque pour souligner la nécessité de réfléchir à ce genre de situation.

M. LE MAIRE –

Vous avez raison, Monsieur DECEUNINCK. Le seul problème étant et sans le désigner nommément, à peine l'avions-nous nommé, qu'un agent de salubrité publique, qui avait fonctionné dans la brigade propreté municipale, souhaitait changer de métier parce que ce n'est pas facile.

Municipaliser ce genre de métier, nous nous heurtons aussi, à un moment donné, à l'usure des agents, parce que ce sont des gens qui vont très vite être fatigués et qu'il nous faudra requalifier, et sans doute très rapidement, dans les services municipaux à titre de sédentaires, mais aussi parce que les intéressés souvent –et c'est bien légitime– ne souhaitent pas demeurer dans ce service de propreté.

On peut réfléchir naturellement sur des formules. Je l'ai dit, nous sommes sur l'expérimentation. Lorsque l'externalisation nous coûte plus cher et ne rend pas le service public que la Fonction publique pourrait rendre, à ce moment-là je suis tout à fait prêt à réfléchir sur ce système-là. Aujourd'hui la situation n'est pas aussi simple et chacun le sait bien ; mais je vous suis complètement, Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK –

Une suggestion peut-être : c'est l'utilisation des jardiniers qui sont sur place dans les espaces verts régulièrement, au moins en période de pousse ; ce ramassage fait partie de l'entretien global du parc et ce n'est pas grand-chose plutôt que de faire passer une société ; ce serait beaucoup plus simple qu'ils le fassent eux-mêmes.

M. LE MAIRE -

Les jardiniers le font déjà aujourd'hui, Monsieur DECEUNINCK. Ils n'hésitent pas à ramasser les papiers, comme les élus aussi et certains citoyens. Je vois que Monsieur LESPERANCE dodeline de la tête, il sait bien que les fonctionnaires sont des gens dévoués à la cause publique et qu'ils vont au-delà de leur mission de service public. Je défends les fonctionnaires.

M. DECEUNINCK -

Ma remarque était simplement liée au fait que ces points de collecte sont repris dans l'appel d'offre.

M. FLAHOU -

Je tiens à préciser quand même que le montant maximum de 42.000 € correspond à une situation optimale, soit 81 poubelles ramassées 2 fois par semaine, le lundi et le vendredi. A nous de réfléchir au niveau des services techniques et, comme vous venez de le dire, avec les agents des espaces verts, pour faire un petit sondage. Dans les parcs, inutile bien sûr d'aller en janvier- février- mars ou octobre- novembre, pour vider les poubelles deux fois par semaine.

S'agissant d'un marché à bons de commande, nous les établirons mensuellement, si nécessaire.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

La délibération est adoptée, compte tenu de l'abstention de M. DIZY.

Je vous remercie pour la qualité de cette séance de conseil municipal. Avant de nous séparer, Madame LIPPERT va nous rendre compte du travail qu'elle a mené depuis un mois en direction de l'Asie du sud-est ; notre souhait étant d'intégrer les pays qui sont le plus défavorisés parmi ceux qui ont été touchés.

Madame LIPPERT, je vous en prie.

Mme LIPPERT -

Nous avons tous encore en tête les images horribles de ces énormes vagues emportant tout sur leur passage. Personne ne peut rester insensible face à ce drame. La ville de Roncq n'est pas restée immobile face à la détresse de ces populations.

En effet, dès le 9 janvier, était organisée une collecte sur le parvis de l'église Saint-Piat le matin, et un concert animé par les professeurs, les élèves et les deux ensembles vocaux de l'Ecole municipale de musique. Ces manifestations ont rapporté la somme de 6.300 € reversés au profit de l'UNICEF pour essayer d'aider à pallier l'urgence.

Mais nous ne pouvions en rester là et il fallait chercher un partenariat dans la durée.

Dès le 3 janvier, nous avons pris contact avec divers organismes pouvant nous aider dans cette recherche de partenariat avec l'Asie du sud et plus particulièrement le Sri Lanka, deuxième pays le plus touché après l'Indonésie. Des courriers de confirmation de notre démarche ont donc été envoyés à l'ambassade du Sri Lanka, à la cité d'Unifrance qui travaille pour les jumelages avec le Ministère des affaires étrangères, Lianes coopération à Lille, ces deux organismes travaillant déjà avec nous pour le Mali, ainsi qu'à l'association des amis de Ceylan basée à Lorient, qui a déjà une grande expérience dans le domaine des échanges avec ce pays, et plus particulièrement avec la ville de Matara et dont le site Internet nous a fourni de nombreux renseignements pratiquement journalièrement sur l'évolution de la situation sur place.

Les premières personnes parties sur place sont rentrées le 26 janvier.

Il faut savoir que la phase d'urgence n'est pas encore terminée. D'après les infos de Cités Unies reçues ce matin, la première urgence (fourniture de tentes, de nourriture, d'eau et de médicaments) et la seconde urgence (déblaiement et construction d'abris en dur ou en bois) se chevauchent encore.

Par contre, la troisième phase sera la plus longue dans la durée : réhabilitation de l'habitat, le coût par maison est estimé à 5.400 €.

Les autres opérations à prévoir sont la réfection des réseaux d'assainissement et d'eau, la reconstruction et le réaménagement des écoles, des hôpitaux ; et l'achat ou la reconstruction des bateaux de pêcheurs, 75% de la flotte ayant été détruits.

Le délai de mise en route peut paraître long mais la phase de travail actuel est, sur place, l'évaluation des projets et des besoins des sites. Nous aurons chaque semaine un bulletin d'information de Cités Unies sur les avancées sur place.

C'est dans l'esprit d'une continuité que nous venons d'inscrire une somme de 15.000 € au budget primitif.

Je finirai en citant cette phrase de Philippe LABRO, journaliste et écrivain : « *pourvu qu'il tende la main à un autre, l'homme peut tout affronter* ». Merci.

M. LE MAIRE -

Madame LIPPERT, c'est une belle clôture de ce conseil. J'espère que, très rapidement et utilement, on pourra tendre la main à ceux qui sont le plus dans la détresse.

Je souhaite de bonnes vacances à ceux qui partent, et de bien continuer le travail à ceux qui restent.

Merci à tous. La séance est levée à 21h30

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX

-oOo-